

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 74

Juin 2013

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**DROITS
ET
LIBERTÉS**

Dossier p. 21<28

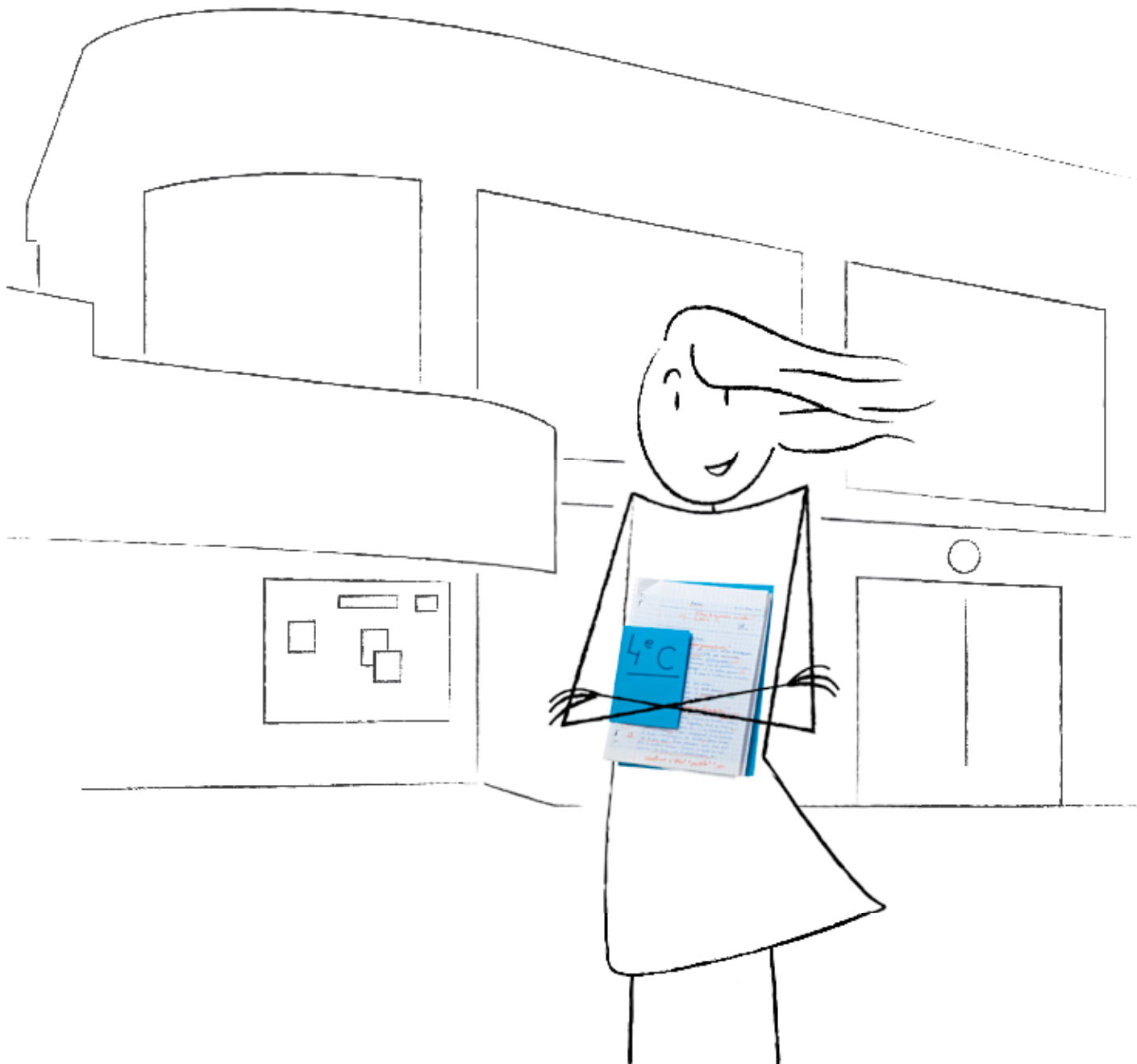
Régionalisation
SCF
à quand le continue ou apprentis ?
APPRENTIS
SOUFFRANCE AU TRAVAIL
Reentrée
2013
à quand le changement ?

PRÉSYNDIC

p. 17<20

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore – Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001.**



ASSUREUR MILITANT.

* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année et étudiants en ESPE admissibles à la cession de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels OME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.

4 > 6 Questions éducatives

Circulaire de rentrée - Attention, chantiers !

7 > 9 Carrières et métiers

Refondation : à qui le tour ? - Souffrance au travail - Le CHSCTA Toulouse interpellé - Le CHSCT départemental - Bilan des CHSCT

10 Questions éducatives

Rentrée 2013 : stabilité en trompe-l'œil

11 Carrières et métiers

Alerte retraites - Examens professionnels et concours réservés

12 Questions éducatives

Les réseaux Foquale

13 Carrières et métiers

Le paritarisme, une nécessité - Barres du mouvement inter 2013

14 Vie des Académies

Rennes, débats et perspectives - Congrès du SNUEP-FSU 2014 - Temps fort à la Réunion, audience rectorale

16 Carrières et métiers

Entretien des PLP : Christelle Cazenave, Emilie Gauvain

17 > 20 Dossier Présyndic

Réduction et crédit d'impôt - Fiche prélèvement - 6 bonnes raisons de se syndiquer - Le syndicat, ça sert à quoi ? - Bulletin d'adhésion

21 > 28 Dossier Droits et Libertés

Attaques contre le droit au travail, à l'éducation, à la santé - Nos mandats

29 Questions éducatives

Maquettes des concours - Plus d'élèves, moins de postes

30 Contacts Académiques



104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
tel : 01 41 63 27 68
courriel : snupe.national@wanadoo.fr
site : www.snupe.com

Directrice de la publication : Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808
PAO : Ivania Provost
Collaboratif : Thierry Monnay, I. Lauffenburger, A. Benoist
Photos : M.C. Guérin, C. Szmulewicz, JS Bélorgey
Imprimerie : Compedit Beauregard,
Z1 Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
1€ Image p.29 www.shutterstock.com

Pour l'enseignement
professionnel public
n° 74
juin 2013

Édito



A. Bonvalet



S. Gérardin

La fin de l'année scolaire approche dans un contexte de crise économique où le chômage n'a jamais été aussi élevé et où les inégalités sociales entre les plus riches et les plus pauvres ne cessent de s'accroître. Les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement au nom de la dette impliquent la mise en place de mesures économiques qui ont pourtant déjà prouvé leur inefficacité. Concernant l'enseignement professionnel, les choix politiques sont aujourd'hui explicites, l'apprentissage est survalorisé au détriment des lycées professionnels publics et laïques, l'adéquation formation/emploi devient quasiment la seule finalité de nos missions.

Les changements promis doivent être menés dans l'intérêt de l'enseignement professionnel

Au terme des 36 semaines de cours, une partie des élèves de LP passent leurs examens dans des conditions inéquitables et scandaleuses. Les récentes statistiques font apparaître une baisse significative de la réussite au baccalauréat professionnel malgré la généralisation des CCF⁽¹⁾ et la fameuse « épreuve de rattrapage ». Malgré les dispositifs déployés par le ministère pour promouvoir son Bac Pro 3 ans, les dégâts sont manifestes autant en ce qui concerne les conditions d'apprentissage des élèves que les conditions de travail des personnels.

Maintien des CCF ?

Le ministre Darcos, auteur de la généralisation du Bac Pro 3 ans, disait vouloir reconquérir le mois de juin. Aujourd'hui, avec l'usine à gaz des CCF, ce n'est pas seulement le mois de juin qui est prétendument perdu mais aussi les mois de mai et d'avril ! Nombre d'élèves ayant passé leurs épreuves ne voient plus l'intérêt de se rendre en classe, l'absentéisme explose. Le travail des enseignant-es est dénaturé et empêché ce qui participe à une lassitude générale voire à un réel épuisement émotionnel.

Encore en attente du changement...

Les tenants de l'actuel gouvernement nous avaient expliqué l'année dernière que la rentrée 2012 ayant été préparée avec les faibles moyens octroyés par l'ancienne majorité, ils ne pouvaient faire de miracle. La rentrée 2013 est en revanche la leur, nos analyses et nos critiques les concernent donc directement et concernant l'enseignement professionnel aucun « changement de cap » à l'horizon : poursuite de la réforme du bac en trois ans, généralisation des CCF, mise en place d'évaluations systématiques par compétences... Bref une réelle continuité avec les politiques éducatives libérales précédentes... Devrons-nous attendre la rentrée 2014 ?

Construire une force syndicale combative et de propositions

La récente progression de la syndicalisation de notre organisation est le gage que les analyses et les mandats élaborés collectivement et que nous portons sont crédibles auprès de la profession : ensemble, poursuivons notre travail syndical pour faire aboutir nos revendications.

Se syndiquer, animer la vie syndicale, faire connaître nos propositions sont des éléments qui doivent permettre d'infléchir les politiques actuelles afin de proposer aux jeunes des LP, SEP, SEGPA et EREA des cursus scolaires diplômants de qualité et enfin une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public.

⁽¹⁾ Contrôle en cours de formation

Questions éducatives

CIRCULAIRE DE RENTRÉE :

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DEVRA ENCORE ATTENDRE LE CHANGEMENT

La circulaire de rentrée 2013⁽¹⁾ est la première à mettre en musique une politique dont le gouvernement actuel assumera l'entière responsabilité. Elle devrait être à l'image du changement annoncé lors des présidentielles. Cette circulaire est décevante à bien des égards...

Certes, nombre de bonnes intentions y sont décrites, mais rares sont celles qui se voient dotées de moyens pour les concrétiser. De plus, certaines mesures semblent d'ores et déjà aller à l'encontre des positions du SNUEP-FSU. Enfin, le manque d'ambition et le maintien des mesures phares du gouvernement précédent peuvent surprendre.

■ Réinvestir dans l'éducation des jeunes ?

Un point prédomine parmi ceux mis en avant par le ministre : « Il est mis un terme aux suppressions d'emplois : tous les départs définitifs d'enseignants seront remplacés et 60 000 postes seront créés sur la durée du quinquennat ».

Le SNUEP-FSU se réjouit d'une telle annonce. Cependant, force est de constater que pour l'Enseignement professionnel public (EPP) rien n'est prévu : « Ces nouveaux moyens permettront, d'une part, de rétablir une véritable formation initiale pour les enseignants et, d'autre part, de servir la priorité donnée au 1^{er} degré » ou encore « Dès cette année, un effort de création d'emplois sera réalisé dans le second degré, en priorité pour le collège ». Autant dire que l'allègement des classes et la restauration des dédoublements nécessaires dans les LP et SEP ne sont toujours pas à l'ordre du jour !

■ Vers un retour difficile de la formation des enseignant-es

Autre objectif annoncé dans cette circulaire : « La formation des personnels d'enseignement et d'éducation est la clef

de voûte de la refondation de l'École. Le projet de loi (...) pose les bases d'un nouveau système de formation qui permettra l'acquisition, de manière progressive et intégrée, d'un haut niveau de compétence professionnelle, tant disciplinaire que pratique.

Dans cette optique, la mise en place, dès la rentrée, des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) (...) associera pleinement les services académiques comme les praticiens de l'éducation nationale. ». Cette association est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement du tutorat, mais aussi pour organiser la formation continue.

Le SNUEP-FSU se félicite de cette ambition affichée d'améliorer la « qualité de la formation des personnels », mais déplore que les dossiers d'accréditation (écoles et Masters) ne prennent guère en compte les spécificités de l'enseignement professionnel que sont la polyvalence ou la nécessité d'équivalences dans les spécialités professionnelles pour lesquelles le master n'existe pas.

■ Multiplication de parcours à l'intérieur d'un collège unique

Parmi les bonnes intentions, on peut noter la volonté affichée de « permettre à tous de réussir



dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions ». Pour concrétiser cette intention, la circulaire propose, pour le collège, « des réponses pédagogiques différenciées, en fonction des besoins des élèves ».

Le ministre prend soin de préciser, par ailleurs, que, face à la difficulté scolaire, « il convient d'écartier toute forme de relégation et d'orientation précoce. C'est la raison pour laquelle toutes les formes d'alternance sont à présent proscrites pour les élèves de collège de moins de 15 ans, et notamment les dispositifs d'alternance en classe de quatrième (...). Le « dispositif d'initiation aux métiers en alternance » (DIMA) doit être réservé exclusivement aux élèves ayant 15 ans révolus ».

De plus, le ministre propose d'ins-

taurer un « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours permettra aux élèves (...) d'élaborer progressivement un projet personnel, fondé sur une connaissance (...) des voies de formation et des métiers. ». Il souhaite ainsi « améliorer la transition entre le collège et le lycée » par des « processus d'orientation (...) revisités pour faciliter la construction de parcours individuels (...) ». Il préconise ainsi l'amélioration de « l'orientation, notamment en fin de troisième » pour qu'elle ne soit « plus vécue comme une orientation subie mais comme un choix réfléchi et assumé ».

Le SNUEP-FSU considère qu'il aurait fallu supprimer totalement le DIMA y compris pour les élèves au-delà de 15 ans. Quant aux propositions visant à améliorer l'orientation, si une meilleure présentation et connaissance des filières proposées par l'EPP nous convient, il ne faudrait pas tomber dans une vision adéquationniste emplois locaux-formations.

Enfin, si le SNUEP-FSU prend acte, dans la circulaire de rentrée que « les dispositions du projet de loi en cours d'examen au Parlement ne modifient en rien la situation des SEGPA comme des EREA », il dénonce, tout comme il l'avait fait lors de leur création⁽²⁾, le fait que « les classes de 3^e (...) prépa-pro soient conservées ». D'autres « réponses pédagogiques différenciées » plus ambitieuses nous semblent préférables...

■ Une année de transition ?

Pour l'EPP, selon le ministère, l'urgence est d'attendre : « un bilan des réformes engagées (...) ».

« Aucune amélioration réelle des conditions d'études et de travail n'est proposée »

sera réalisé à la fin de l'année 2013, avant de mettre à l'étude les transformations nécessaires ». Dans ce bilan, il sera tenu compte, sur un plan qualitatif et quantitatif, des résultats obtenus au Bac par les élèves se présentant à la session de juin, « pour envisager ensuite les axes sur lesquels la refondation devra porter ».

S'il est bien affirmé qu'« une attention particulière devra être portée à la valorisation des parcours de formation professionnelle afin de rendre ceux-ci plus attractifs et de diminuer sensiblement les sorties en cours de cursus », cela risque de ne rester qu'un vœu pieux.

À part l'évocation, sans autre forme de précision, de « parcours pédagogiques personnalisés spécifiques » qui s'appuieraient sur l'accompagnement personnalisé et les stages de remise à niveau, l'une des seules mesures un peu concrète serait la mise en place de « Campus des Métiers ».

Ces derniers sont supposés être les « symboles de la qualité des enseignements et des formations et de la compétitivité économique de la région. Ils « regrouperont sur un lieu unique et autour d'eux des acteurs divers, dans un partenariat renforcé de formation : les lycées professionnels ou polyvalents (qui peuvent être des lycées des métiers), des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation initiale et continue, des entreprises et des laboratoires de recherche... ».

Dans cette « action forte pour faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle » où « chaque académie devra s'engager (...) en partenariat avec les conseils régionaux », le SNUEP-FSU voit avant tout une menace pour nos LP et SEP⁽³⁾.

Non seulement aucune amélioration réelle des conditions d'études et de travail n'est proposée, mais la voie professionnelle initiale, publique, sous statut scolaire sera diluée dans un ensemble hétéroclite regroupant pêle-mêle l'apprentissage, la formation continue, et les entreprises. Est-ce là que nos élèves trouveront l'émancipation sociale et culturelle que nous revendiquons ? Ou bien est-ce annonciateur de leur soumission définitive au monde de l'entreprise et au libéralisme ?

Les changements attendus par les personnels, à la rentrée 2013, seront très insuffisants.

➡ **Le retour à des parcours en 4 ans ainsi qu'à des examens nationaux et des dédoublements plus nombreux, basés sur des seuils précis, auraient été des signes politiques forts, en rupture avec les orientations choisies par le précédent gouvernement. Le SNUEP-FSU les revendique toujours et se mobilise pour les faire aboutir.**

► Franck Féras

⁽¹⁾ Circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013, BOEN du 11-4-2013

⁽²⁾ SNUEP Info n° 184

⁽³⁾ Section d'enseignement professionnel

Questions éducatives

Alors que la loi de « refondation » de l'école est toujours en cours de discussion au Parlement, le ministre a ouvert 3 chantiers qui doivent compléter et préciser la loi dès la rentrée 2013.

ATTENTION, CHANTIERS !

■ Chantier « Décrochage scolaire »

Priorité affichée par le ministère de l'EN⁽¹⁾, l'objectif à terme est de diviser par deux le nombre de décrocheurs (de 140 000 à 70 000) et passer ainsi de 12 % à 6 % de jeunes décrocheurs.

Pour la rentrée 2013, le ministre s'est fixé l'objectif de proposer à 20 000 jeunes décrocheurs (9 500 en 2012), un « parcours de réussite » leur permettant de « reprendre une formation ou de construire un projet professionnel ». Pour ce faire, l'EN se dote d'un réseau « objectif formation emploi »⁽²⁾ qui doit fédérer l'offre de solutions de l'EN. Il est cependant regrettable, alors que près de 50 % des décrocheurs sont issus du 2nd cycle professionnel, qu'aucun moyen supplémentaire ne soit alloué en lycée professionnel⁽³⁾ afin d'améliorer les conditions d'enseignement et de réussite de ses lycéen-nes.

■ Chantier « Éducation prioritaire »

La question de l'éducation prioritaire est une question essentielle lorsque l'on veut s'attaquer aux inégalités scolaires !

Le SNUEP et la FSU, qui ont demandé sa remise à plat avec entre autres l'abrogation du dispositif ECLAIR, se félicitent de l'ouverture de ce chantier. Mais de nombreuses questions restent pour l'instant sans réponses. Faut-il sortir de la politique de labellisation ? Comment redéfinir la carte de l'éducation prioritaire ? Avec quels indicateurs ? Quelles politiques pour les LP ? Le ministère travaille sur l'ensemble de ces questions avec l'ensemble des organisations syndicales.

Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront à l'automne 2013 et les premières applications de cette réforme ne devraient pas voir le jour avant la rentrée 2015. En attendant, le dispositif ECLAIR perdure...

■ Chantier « Collège »

Là encore, les questions sont nombreuses : comment organiser le collège pour qu'il réponde aux objectifs qui lui sont assignés ? Comment mieux articuler les programmes avec le socle ? Quels nouveaux enseignements, quels nouveaux modes d'apprentissage ? Comment construire une école « plus juste pour tous et exigeante

pour chacun, dans le cadre d'un collège qui refuse toute orientation précoce » (4^{ème} et 3^{ème}) ?

Le collège unique a été réaffirmé à travers la loi d'orientation mais l'ensemble des questions qui pouvaient faire clivage entre les organisations syndicales ont été renvoyées à l'écriture de décrets ultérieurs. C'est notamment le cas de l'organisation des cycles avec la mise en place d'un cycle inter-degrés, c'est aussi le cas pour la redéfinition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

La loi a défini trois blocs d'enseignement au collège : le tronc commun, les enseignements complémentaires et le renforcement pédagogique mais beaucoup de choses restent à préciser : quelle place pour la différenciation des parcours ? Quels enseignements complémentaires ?... L'ensemble de ces questions sont travaillées à travers ce chantier qui s'est ouvert le 28 février et qui devra rendre ses conclusions courant juin 2013 pour la mise en place d'une réforme qui ne verra sûrement pas le jour avant la rentrée 2015.

■ Et la question des lycées ?

La question des réformes mises en place ces dernières années sur les trois voies du lycée est renvoyée à une évaluation qui devrait être réalisée par le ministère dans les prochains mois. Le ministre a dit vouloir mener une réflexion en profondeur sur le devenir du lycée. Lycée modulaire ou polyvalent ? Rapprochement des trois voies ?

➡ Pour l'instant, le ministère n'a pas de projet pour le lycée de demain. En attendant, il ne propose rien pour contrecarrer les effets négatifs de la réforme de la voie professionnelle et n'a pas prévu non plus dans l'immédiat d'améliorer les conditions de travail et les conditions d'enseignement en LP, LPO et SEP.

► Jérôme Dammerey

⁽¹⁾ Éducation nationale

⁽²⁾ Voir page 12

⁽³⁾ Parcours en 4 ans pour les plus fragiles, module d'adaptation en 2nde, retour à des seuils de dédoublement



REFONDATION : À QUI LE TOUR ?

Si Vincent Peillon s'est attelé à la refondation de l'École, son chantier n'est pas terminé. Dans les mois et années à venir, le ministre va s'attaquer à la deuxième partie de sa réforme, celle du 2nd degré.

Cela favoriserait une étroite « collaboration » et une disponibilité plus grande des IEN.

■ Se donner les moyens de faire mieux

Pour améliorer les pratiques pédagogiques, il faudrait recruter quantitativement des IEN car les PLP sont peu inspectés, certains devant attendre 18 années comme les collègues en SEGPA ! Il faudrait aussi redonner du sens à l'évaluation par les chefs d'établissement qui doivent vérifier la manière dont sert le fonctionnaire.

Pour faire vivre le débat, les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUPDEN, SNPI) organisent le mercredi 5 juin un colloque sur le thème de l'évaluation des enseignant-es pour partager et confronter leurs mandats avec les invité-es institutionnel-les.

■ Vers une redéfinition de l'éducation prioritaire

Sur les chantiers ministériels en cours⁽³⁾, notamment celui de l'éducation prioritaire, le SNUEP-FSU s'interroge sur les suites qui seront données à une probable redéfinition des critères et des moyens. En période de crise, et comme c'est malheureusement une pratique courante au ministère, il est fort à parier que la solution sera de déshabiller certains pour habiller d'autres. Cela n'est pas acceptable car s'il y a de nouveaux critères, et donc de nouveaux classements, il faudra que

le ministère prévoie et finance les sorties de classement des collègues qui relèvent du réseau éducation prioritaire⁽⁴⁾.

■ Vers un redéploiement des moyens ?

Nous constatons que dans la loi de refondation de l'École, les moyens financiers, humains⁽⁵⁾ pourraient être attribués en fonction de contrats d'objectifs, liés au projet d'établissement pour une période de 3 à 5 ans. Si tel était le cas, les collègues des zones d'éducation prioritaire subiraient des pressions encore plus grandes les conduisant à atteindre, à tout prix, l'objectif qu'ils se seront fixé et à travailler d'abord pour les moyens !

Pour le SNUEP-FSU, c'est l'enseignement professionnel dans sa totalité qui relève du dispositif d'éducation prioritaire car sans stigmatiser les élèves de LP, beaucoup vivent dans des conditions précaires et sont en risque de décrochage scolaire.

► Nicolas Duveau

⁽¹⁾ Inspection générale de l'Éducation nationale

⁽²⁾ Inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale

⁽³⁾ Cf. p. 6

⁽⁴⁾ Eclair, ZEP, sensible, APV, RAR, violence..

⁽⁵⁾ HSE, HSA, ex-heures ZEP, heures de dédoublement

■ Vers une redéfinition de nos métiers ?

Parallèlement, dès la fin d'année 2013, le ministère souhaiterait commencer des consultations sur la définition des missions des enseignant-es ainsi que sur les modalités de leur évaluation.

Cela n'est pas sans risque : lors des différents groupes de travail ministériels, les services de la DGRH établissaient de nouveau des fiches métiers en y redéfinissant nos métiers par compétence, ce que nous combattons depuis longtemps. L'IGEN⁽¹⁾ travaille sur ce sujet afin de préconiser d'éventuelles évolutions.

■ Pour nos carrières et nos métiers

Pour le SNUEP-FSU il est important de rappeler quelques bases avant toute discussion.

Le SNUEP-FSU défend une carrière déconnectée de l'évaluation, tout en réaffirmant le rôle essentiel des inspecteurs comme conseillers pédagogiques, malheureusement laissé à l'abandon ces 10 dernières années.

Le SNUEP-FSU revendique pour cela que la carrière soit progressive et automatique, au rythme du grand choix pour tou-tes. Cet avancement permettrait d'éviter les pressions exercées lors des inspections. À l'évidence les inspections pédagogiques des IEN⁽²⁾ ne seraient plus des inspections-sanctions.

SOUFFRANCE DES ENSEIGNANT-ES AU TRAVAIL

Si les recherches sur la pénibilité au travail existent depuis longtemps, celles relatives au travail enseignant sont récentes, la notion de souffrance au travail ayant très longtemps été associée à une pénibilité physique.

■ État des lieux

L'étude la plus récente sur « le stress du métier enseignant »⁽¹⁾ a été menée par une équipe pluridisciplinaire incluant 2 laboratoires de recherche⁽²⁾, ainsi que le SNES et le SNUIPP. Elle a porté sur les 3 premières années d'activité des enseignant-es et traite de l'«épuisement professionnel » ou « burn-out », qui se caractérise par une accumulation de symptômes : épuisement émotionnel, dépersonnalisation, difficulté à rester en lien avec les autres. Cette étude révèle que chez nos jeunes collègues, 46 % présentent des symptômes élevés d'épuisement émotionnel et 56 % présentent des seuils élevés de dépersonnalisation. Une autre étude⁽³⁾ réalisée par un ancien IG⁽⁴⁾ révèle que 17% des professeurs (tous âges confondus) sont victimes d'épuisement professionnel (contre 11% dans les autres professions), les jeunes en dessous de 30 ans étant les plus exposés.

■ Les causes évoquées

Ce sont l'organisation propre du travail, le manque de formation initiale et continue et le nouveau management de type « entrepreneurial » imposé

dans les établissements qui créent ces situations d'épuisement.

■ Des discours culpabilisateurs

Les discours dévalorisants sur les enseignant-es, intériorisés et mis en œuvre par les équipes de direction, les rendent responsables de nombreux maux de la société comme celui du chômage (l'école serait trop éloignée des besoins des entreprises et fabriquerait le chômage), ou encore celui de la dette (on serait trop nombreux, on coûterait trop cher à la société, on travaillerait insuffisamment...). Et cet appareil idéologique fonctionne. Certain-es enseignant-es culpabilisé-es n'osent plus porter certaines revendications comme celles relatives aux salaires ou à l'amélioration de leurs conditions de travail. De plus, les dernières réformes et la multiplication des dispositifs de remédiation qu'elles impliquent rendent le travail enseignant impossible voire contradictoire : on multiplie les expérimentations sans effectuer de bilans, puis on généralise. On exige plus de qualité dans nos enseignements mais aussi plus de rapidité d'exécution ; un esprit d'initiative mais fortement contraint dans des protocoles stricts ; plus d'évaluations de nos élèves avec moins de temps disciplinaires... mais pas de mauvais résultats : il faut atteindre les objectifs quantitatifs assignés par le ministère !

En fait, les enseignant-es perdent progressivement la main sur leur travail et réalisent des tâches qui ne font plus sens. Les suppressions massives de postes impliquent des classes surchargées, génératrices de conflits, de fatigue et de stress où consacrer du temps à tous les élèves devient impossible. Les conflits avec les hiérarchies dans les établissements se sont eux aussi fortement multipliés. La réforme dite de masterisation a purement et simplement réduit à néant la formation initiale des enseignant-es et a fortement participé à dégrader l'entrée dans le métier.

■ Redonner du sens à l'école

Toutes ces réformes vont à l'encontre de la démocratisation de l'école et participent de notre souffrance au travail. Pourtant, ce sont les enseignant-es qui, par conscience professionnelle et au péril de leur santé, maintiennent notre système scolaire au niveau. Les résultats de ces recherches sont inquiétants car ce sont aussi des générations d'élèves que l'on sacrifie. Il faut certes des moyens ambitieux pour l'école, une véritable formation pour les enseignant-es mais il faut aussi redonner du sens à l'école pour les élèves comme pour les personnels.

► Sigrid Gérardin

⁽¹⁾ Novembre 2012
⁽²⁾ La MGEN, la CASDEN
⁽³⁾ Octobre 2011
⁽⁴⁾ Inspecteur général

Le CHSCT académique de Toulouse interpellé par le SNUEP-FSU

Dans l'académie de Toulouse, le SNUEP-FSU a interpellé le CHSCTA par l'intermédiaire d'un de ses membres afin de dénoncer des situations de travail dans certains LP, plus particulièrement sur les tensions entre les personnels et les chefs d'établissement. Dans un des établissements concernés, à Toulouse même, suite à cette démarche ainsi qu'à une mobilisation intersyndicale forte, le rectorat a envoyé des inspecteurs.

Ils ont rencontré tous les personnels lors d'une demi-journée de réunions afin de faire le point sur la situation. Une seconde demi-journée est prévue pour tenter de renouer le dialogue entre le proviseur et ses équipes... Cela ne suffira certainement pas car la rupture est consommée mais la situation ne pourra pas être entermée. Le CHSCTA poursuivra son travail de veille afin qu'une solution soit finalement trouvée.

► Estelle Carrier

LE CHSCT DÉPARTEMENTAL

Une proximité utile pour l'ensemble des personnels

Les délégués FSU sont de plus en plus sollicités sur le terrain par des problématiques concernant les conditions de travail. Par le passé, l'essentiel de nos activités était d'assurer le bon respect des droits des personnels.

Les directions des établissements, avec le développement de l'autonomie, ont mis en place de nouveaux modes de gestion des personnels qui induisent une pression plus importante et quotidienne sur l'ensemble de la communauté éducative.

Cette gestion glisse de plus en plus sur ce qu'on appelle du harcèlement : délais de plus en plus courts pour effectuer des tâches administratives, convocations des collègues qui n'entrent pas dans le « moule »...

De ce fait, l'échelon départemental des CHSCT est bien utile, car les collègues qui voient leurs conditions person-

nelles et de travail se détériorer n'osent pas témoigner de leur souffrance⁽¹⁾.

Le CHSCTD peut recueillir directement les témoignages, les consigner et ils vont rentrer dans une typologie qui servira d'outil pour contrer le ou les problèmes signalés.

Pour ce faire, les CHSCTD disposent d'un numéro de téléphone dédié et d'une adresse mail, où tous les personnels peuvent témoigner, au moment où ils le souhaitent.

Les CHSCTD apparaissent comme des outils supplémentaires pour aider nos collègues sur le terrain.

Il nous faut communiquer largement, au niveau syndical, pour qu'ils soient connus et utilisés !

► Sandrine Bernard,
secrétaire académique



Alain Grenier, FSU, secrétaire du CHSCTD 21, intervention au lycée Simone Weil, Dijon, 2 mai 2013.

⁽¹⁾ Le registre de santé et sécurité des établissements n'étant d'ailleurs prévu que pour des éléments factuels.

Un an après leur mise en place, quel bilan des CHSCT ?

Fonctionnement et bilan des CHSCT⁽¹⁾

Si 23 CHSCTA ont un programme annuel de prévention et 21 ont eu une présentation du rapport annuel de l'activité académique, des rectorats « traînent des pieds » pour aborder les conditions de travail, notamment à l'occasion des visites en EPLE⁽²⁾.

Les lenteurs sont grandes et les réticences nombreuses pour faire vivre les instances.

En établissement, le bilan n'est pas satisfaisant : trop peu d'établissements ont un AP⁽³⁾ (11 % des lycées, 3 % des EREA) et à peine plus de la moitié ont un DUER⁽⁴⁾.

On pourrait continuer le bilan présenté concernant les TMS⁽⁵⁾, les risques psycho-sociaux (RPS), les cancérigènes mutagènes reprotoxiques (CMR) et le Diagnostic Technique Amiante. Le compte n'y est pas.

On pourrait aussi évoquer la politique menée en direction des personnels âgés de 50 ans, où sur 28 108 personnes

concernées (tous corps confondus), 1 364 ont eu un rendez-vous avec le/la médecin de prévention...

Le SNUEP-FSU exige que soit accélérée la mise en œuvre des nouveaux textes réglementaires concernant la santé et la sécurité au travail. Presque le tiers des académies n'a pas présenté de rapport sur la médecine de prévention ou n'a pas débattu de plan annuel de prévention : inadmissible ! Beaucoup, pour ne pas dire tout en ce qui concerne les conditions de travail et les RPS, reste à faire.

► Bernard BERGER
Membre du CHSCT ministériel,
Délégation de la FSU

⁽¹⁾ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

⁽²⁾ Établissement Public Local d'Enseignement

⁽³⁾ AP : agent-e de prévention

⁽⁴⁾ DUER : document unique d'évaluation des risques

⁽⁵⁾ Troubles Musculo Squelettiques

⁽⁶⁾ CHSCT Académique

⁽⁷⁾ CHSCT Départemental

► La FSU était présente dans l'ensemble des CHSCT

Le SNUEP-FSU incite toutes les collègues à solliciter, individuellement ou collectivement, les membres des CHSCT (A ou D) dès qu'une situation est ou semble à risque, afin de faire avancer les revendications en termes de conditions de travail.

► Fréquence des comités

Si chaque CHSCT doit se réunir au moins trois fois dans l'année, un effort conséquent est encore nécessaire :

- sur 31 CHSCTA⁽⁶⁾ : 3 se sont réunis une fois, 15 deux fois et 13 trois fois.
- sur 95 CHSCTD⁽⁷⁾ : un ne s'est pas réuni, 25 ont eu une réunion, 41 se sont réunis deux fois et 28 trois fois.

Questions éducatives

RENTREE 2013 DANS L'EP : STABILITE EN TROMPE-L'OEIL

Après une rentrée 2012 synonyme de fin du Bac Pro 2 ans et de son corollaire, la suppression massive de postes, 3500, la rentrée 2013 se fera sans changement, quoique...

Carte des formations dans la continuité...

Au plan national, les ouvertures et fermetures de sections de CAP se compensent et l'offre reste stable. Rares sont les académies la modifiant de manière conséquente. Quelques-unes en profitent pour la réduire légèrement – 4 fermetures à Rouen et Versailles – et les soldes positifs sont toujours minimes – 3 à Créteil, 2 à Nantes, 2,5 à La Réunion. Ainsi, la capacité d'accueil restera globalement la même à la rentrée prochaine.

A contrario, la généralisation du Bac Pro en 3 ans continue à impacter l'offre à ce niveau. La montée en puissance des derniers Bac Pro 3 ans⁽¹⁾ implique une augmentation des capacités d'accueil en terminale. En parallèle, le nombre de sections de Bac Pro est en très légère hausse – une vingtaine – mais plusieurs académies baissent les capacités d'accueil dans plusieurs sections⁽²⁾. La filière tertiaire et notamment le Bac Pro GA⁽³⁾ subiront encore une réduction sévère à la rentrée, même si quelques académies stabilisent leur offre.

Si pour l'instant le ministère a repoussé le sort des 3^{ème} Prépa-pro à la rentrée 2015, des académies comme Toulouse réalisent des fermetures importantes dès septembre 2013⁽⁴⁾ quand certaines continuent à augmenter le nombre de divisions⁽⁵⁾.

Mention complémentaire : les offres se réduisent drastiquement dans le domaine Santé-social avec la fin des BEP CSS.

... ou un changement affiché !

Il est un autre domaine où la continuité n'est pas de mise et où l'augmentation est généralisée : les formations par apprentissage.

Si certaines académies ont gelé les ouvertures d'UFA⁽⁶⁾ et de places d'apprenti-es, au niveau national une montée en puissance de l'apprentissage apparaît. Cet accroissement se déroule sous toutes les formes : mixité des publics, mixité de parcours, ouverture ou transfert total. La grande glaciation de la carte des formations sous statut scolaire est en trompe l'œil. Les fermetures de groupes ou les non-ouvertures le sont au profit de l'apprentissage.

Pourtant, dans des formations avec parcours mixé scolaire/apprentissage, il arrive que l'institution baisse des capacités d'accueil en 2^{de} au motif d'absence de contrat d'apprentissage en 1^{ère} et T^{le} – à Nantes par exemple. Rien de surprenant, quand différentes branches professionnelles comme celle de l'automobile déclarent depuis quelques mois ne



Paris, 2010.

pas vouloir développer quantitativement l'apprentissage au niveau CAP et que très faiblement en Bac Pro.

Si le volet formation professionnelle de la décentralisation est reporté à l'automne, force est de constater que l'Acte III de la décentralisation tant voulu par les régions est déjà mis en place sans le moindre débat.

Après les déclarations présidentielles sur l'attribution intégrale de la TA⁽⁷⁾ vers les apprenti-es, les LP peuvent être inquiets. Pour exemple, la TA finance le gasoil des formations de conducteur routier. Le gouvernement veut-il former au point mort ?

Le ministère de l'EN, quant à lui, n'est pas en reste.

Dans une convention de partenariat avec le CCCA-BTP⁽⁸⁾, il met en place les outils permettant le développement de l'apprentissage en déshabillant la formation scolaire et ouvre grand la porte de l'école à l'entreprise.

Quelques chiffres de la DEPP, MEN

En 2010, seulement 10 % de la TA sont allés à l'enseignement professionnel public, soit 5 fois moins qu'aux CFA ; pour un élève de LP, le montant de la TA⁽⁷⁾ alloué était de 110 € quand il était de 1763 € pour un-e apprenti-e en CFA.

Le changement en marche dans la voie professionnelle n'est qu'une accélération de la politique déjà mise en place sous l'ancien gouvernement : recul du LP et promotion de l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU continuera d'informer les collègues sur cette politique menée au détriment des jeunes et de la société, pour construire les mobilisations nécessaires.

► Axel Benoist

⁽¹⁾ ASSP, Optique...

⁽²⁾ MEI, GA...

⁽³⁾ Gestion administrative

⁽⁴⁾ 9 divisions en moins

⁽⁵⁾ Créteil +3, La Réunion +2

⁽⁶⁾ Unité de Formation par Apprentissage

⁽⁷⁾ Taxe d'apprentissage

⁽⁸⁾ BOEN n°17 du 25 avril 2013, convention du 21-12-2012 avec le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics. Cette convention reprend tous les outils déjà connus (pré-apprentissage, mixités) en allant plus loin : CCF en fonction des outils du CFA, 10 % de la TA pour faire la publicité de l'apprentissage.

RÉFORME DES RETRAITES : ALERTE !

Selon le rapport du COR⁽¹⁾ de décembre 2012, la réforme des retraites de 2010 qui devait régler le problème du déficit, en imposant comme solution principale le recul de l'âge de départ en retraite des salarié-es, n'a pas atteint son but. La FSU a rencontré Yannick Moreau⁽²⁾, qui a présenté les orientations pour chacun des thèmes suivants. Un rapport sera remis fin mai, en amont de la conférence sociale de juin qui devrait déboucher sur une nouvelle réforme.

■ Sur l'équilibre financier à court terme (2020)

Un besoin de financement de 20 milliards d'euros en 2020, contre 14 en 2011, sera demandé ainsi que des mesures importantes qui seront autant de mauvaises nouvelles.

Pour les pensions indexées sur l'inflation, sont envisagées une hausse de la CSG et des cotisations sociales, la suppression de l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'intégration de la majoration de la pension à partir de 3 enfants dans l'assiette de l'impôt, la remise en cause de l'exonération sur la taxe d'habitation...

C'est aux retraité-es que la commission se propose de faire payer ces nouveaux besoins de financement⁽³⁾.

■ Sur le moyen et le long terme

Si la commission considère que les réformes précédentes devraient « presque » suffire, elle envisage encore un allongement de la durée de cotisation...

■ Sur le rapprochement Public/Privé

Pour la commission le rapprochement devrait passer par la convergence des règles de liquidation, sa réflexion portant particulièrement sur le traitement de référence.

Sur les polypensionnés, nombreux chez les PLP, Y. Moreau ne prend pas en compte l'injustice faite aux fonctionnaires concernés.

■ Pénibilité et CPA

Aucune prise en compte de la pénibilité, seule proposition, l'ANACT⁽⁴⁾ verrait son champ étendu au secteur public.

La question de la CPA⁽⁵⁾ que porte la FSU semble pour Y. Moreau une question logique, elle ne s'explique pas sa suppression sauf pour des raisons d'économies.

Sans préjuger des résultats de la conférence sociale, les propositions ne remettent jamais en cause les réformes des retraites précédentes⁽⁶⁾. Au contraire un allongement de la durée de cotisation est envisagé ainsi que des prélèvements supplémentaires.

Pour la FSU d'autres choix de financement des systèmes de retraite sont indispensables, aucune piste ne doit être récusee, même la hausse des prélèvements obligatoires doit être examinée.

À la conférence sociale, la FSU interviendra dans le débat et fera tout pour aboutir à des choix économiques et sociaux nouveaux qui permettront la pérennisation du système de retraite, tout en répondant aux questions d'âge et de niveau de retraite.

► Gérard Rumeau
et Jacqueline Toutain

⁽¹⁾ Conseil d'orientation des retraites

⁽²⁾ Présidente de la commission pour l'avenir des retraites

⁽³⁾ Financements qui passeraient (de 2011 à 2017) de 0,7 % à 1 % du PIB

⁽⁴⁾ Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

⁽⁵⁾ Cessation progressive d'activité

⁽⁶⁾ Juppé, Fillon et Woerth

■ EXAMENS PROFESSIONNELS ET CONCOURS RÉSERVÉS

Nous avons enfin pris connaissance de leur répartition au fil des 4 sessions prévues et obtenu du ministère les chiffres réclamés, depuis la parution de la loi Sauvadet, concernant le nombre de personnels pouvant bénéficier de ces mesures.

De nombreux non-titulaires ont eu la déception de découvrir qu'aucun recrutement réservé n'était prévu dans leur discipline pour la session 2013. Cela ne préjuge en rien des sessions ouvertes lors des années à venir. En effet, en 2013, l'examen professionnel n'est proposé que pour 38 disciplines sur les 82 existantes en LP, mais un concours sera proposé pour au moins une session dans chacune des disciplines (44 ouvertes en 2014, 42 en 2015 et 45 en 2016). En revanche, on peut déplorer le fait que, dans certaines disciplines, le recrutement ne soit ouvert qu'en 2016, prolongeant ainsi la situation de précarité dans laquelle se trouvent les collègues.

Selon les estimations du ministère et des rectorats, 4968 non-titulaires en LP et 255 CPE peuvent prétendre aux recrutements réservés, majoritairement dans les académies de Versailles et Créteil. Ce nombre est bien mince en proportion de celui des précaires employé-es dans les académies.

Le SNUEP-FSU exige un vrai plan de titularisation et un arrêt du recrutement de précaires.

► Bérénice Courtin

Questions éducatives

LES RÉSEAUX FOQUALE⁽¹⁾

Le ministère a publié une circulaire⁽²⁾ créant de nouveaux réseaux pour atteindre l'objectif annoncé par François Hollande en matière de lutte contre le décrochage scolaire : réduire de moitié le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans avoir obtenu un diplôme de niveau V ou IV, actuellement estimé à 140 000 par la DEPP⁽³⁾.

Ces réseaux doivent coordonner les actions de l'EN⁽⁴⁾ et y identifier les ressources disponibles pour accompagner les jeunes décrocheurs vers une qualification. Ils font partie des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » qui devraient dorénavant être coordonnées par les régions. Régions dont les présidents nommeraient les correspondants départementaux en lieu et place des préfets... L'EN deviendrait donc un prestataire de solutions parmi d'autres dans le cadre des « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes » intégrés aux contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

Les régions prennent ainsi la main dans ce domaine, comme elles le souhaitent plus largement en ce qui concerne l'enseignement professionnel. La MGI⁽⁵⁾ est au cœur de ces réseaux et change de dénomination pour devenir la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

Les personnels de la MLDS reçoivent les jeunes pour évaluer leurs situations et leurs besoins puis proposent des solutions de rescolarisation ou d'apprentissage. Si besoin, des solutions hors EN peuvent être proposées. Parmi celles-ci, le recours au service civique est une nouveauté. En appui des réseaux FOQUALE, des « référents décrochage scolaire »



© Claude Szmulewicz - Manifestation nationale FSU à Paris pour l'Éducation, 6 avr. 2013.

seront nommés à la rentrée scolaire 2013 dans les lycées généraux, technologiques ou professionnels à fort taux d'absentéisme. Ils coordonneront les actions menées par les équipes éducatives pour « décrocher les décrocheurs » et faciliteront le retour en formation initiale des jeunes suivis par la MLDS. Qui seront ces référents (volontaires ? désignés ?) et sur quel temps assureront-ils cette mission supplémentaire : nul ne le sait.

La circulaire précise que des objectifs chiffrés sont fixés aux académies concernant le nombre de jeunes à prendre en charge et que des bilans quantitatifs et qualitatifs doivent être réalisés tous les 2 mois à partir de mars 2013... pour mesurer l'impact des actions menées et aider dans le

dialogue de gestion !

Que se passera-t-il pour les personnels de la MLDS s'ils ne répondent pas aux objectifs attendus ?

Encore une fois, les règles comptables l'emportent alors que les jeunes décrocheurs ne sont pas des chiffres dans une colonne mais des adolescent-es dans des situations personnelles et scolaires complexes.

► Estelle Carrier

⁽¹⁾ Formation Qualification Emploi

⁽²⁾ BO n° 14 du 04 avril 2013

⁽³⁾ Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, ministère de l'Éducation nationale

⁽⁴⁾ Éducation nationale

⁽⁵⁾ Mission Générale d'Insertion

Vie des Académies

À RENNES : DÉBATS ET PERSPECTIVES

Les adhérent-es du SNUEP-FSU se sont réunis en Conseil académique à Loudéac⁽¹⁾ le 14 mai. 12 sections d'établissement plus la section des retraité-es étaient représentées. Ce Conseil académique a été l'occasion d'échanges fructueux autour bien entendu de la vie des sections, de la rentrée 2013, des dossiers tels que le CCF ou la formation des enseignant-es.



Conseil académique - Loudéac - 14 mai 2013.

■ CCF : dépréciation du diplôme et asphyxie

Le point sur les CCF a été celui qui a retenu le plus l'attention. L'analyse du nouveau Bac Gestion Administration est l'exemple même qui montre les problèmes liés aux CCF. Le constat est fait que l'évaluation permanente se fait vers les savoir-faire au détriment des savoirs, via le certificat de compétences. Le lien est établi entre les volontés d'harmonisation européenne des référentiels autour d'unités de compétences au détriment des qualifications par diplômes.

■ Le CCF est avant tout chronophage

Les conditions de mise en œuvre sont variables suivant les établissements : certains établissements banalisent des plages, d'autres non. Dans tous les cas il alourdit considérablement les charges de travail des enseignant-es.

De plus, il est facteur d'isolement à deux niveaux : entre collègues d'une même discipline dans chaque établissement et vis-à-vis des collègues des autres disciplines dans l'établissement même, par manque de temps au grand dam des équipes disciplinaires. Enfin, il rend très difficile le travail syndical : les collègues mobilisés par les CCF sont indisponibles pour les rendez-vous collectifs. Ce sont bien les conditions de travail des enseignant-es qui se dégradent : un sujet dont les nouveaux CHSCT devront s'emparer.

■ Une année de congrès

Le Conseil académique a été aussi l'occasion de poser la 1^{ère} pierre de mobilisation pour la tenue des congrès du SNUEP-FSU de 2014, le Congrès national à Dinard et le congrès académique le précédant. Un appel à candidature pour constituer l'équipe « technique » a été ainsi lancé.

Comme souvent, il aurait fallu davantage de temps pour développer l'ensemble des points prévus (CAPA, CTA, GRETA) mais le secrétariat académique se réjouit de la participation active jusqu'au dernier moment de l'ensemble des collègues.

► Annie Séveno,
secrétaire académique et
Jean-Pierre Marzin,
secrétaire académique adjoint.

⁽¹⁾ 22, Cotes d'Armor

CONGRÈS du SNUEP-FSU 2014

Vote d'orientation du 25 novembre au 8 décembre 2013.
Dépôt des listes le 3 octobre 2013.

Acte de candidature à retirer dès le 14 juin en écrivant à :

✉ : national@snupef.com

Temps fort à la Réunion

La section académique de la Réunion a vécu un temps fort syndical avec la venue de Jérôme Dammerey sur l'île, du 15 au 20 avril.

Nous avons organisé la semaine afin qu'il puisse rencontrer d'une part les instances locales et la presse, et d'autre part un maximum de collègues. Cela a été l'occasion de faire paraître un communiqué dans la presse locale.

La semaine a démarré par un Conseil académique dans l'est de l'île, au lycée Jean Perrin, pendant lequel il a pu prendre les impressions des S1⁽¹⁾ et faire le point sur la situation dans les lycées. Dans la majorité des établissements, il y a une forte pression pour installer l'alternance, qu'elle soit au niveau bac ou post-bac.

De plus, de même qu'en métropole, le climat et les relations entre les personnels et avec les équipes de

direction se sont considérablement dégradés. Ce que nous n'avons pas manqué de relayer auprès du recteur.

Elle s'est poursuivie par deux stages de formation syndicale dans le nord et l'ouest de l'île. Durant ces stages, nous avons fait le point sur la circulaire de rentrée, les réformes en cours et le bilan du Bac Pro 3 ans.

Beaucoup de collègues sont inquiets de la politique menée par la région qui prône l'alternance et les CFA. Dans une île, dont le tissu économique est déjà saturé d'apprenti-es et de stagiaires, **la formation sous statut scolaire est la seule voie viable.**

Ces stages ont été l'occasion pour les collègues présent-es, non seulement de prendre des informations mais aussi, d'exprimer leurs inquiétudes, leur lassitude ou leur agacement concernant la situation actuelle dans l'enseignement professionnel.



Une audience auprès du nouveau recteur de l'académie a eu lieu : l'échange fut fructueux.

Nous avons pu faire le point sur l'application de la circulaire de rentrée, interpellier le recteur sur la situation critique dans bon nombre d'établissements, soulever le problème du suivi des élèves en ULIS, l'orientation toujours problématique...

L'écoute étant attentive, nous attendons maintenant les retombées sur le terrain.

► C. Lopin et C. Peignon,
Secrétaires académiques.

⁽¹⁾ Section d'établissement

EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DU SNUEP-FSU SUITE À L'AUDIENCE RECTORALE

(...) Pour le SNUEP-FSU, les nombreuses difficultés rencontrées aujourd'hui par les collègues, pour faire réussir l'ensemble des lycéens professionnels sont liées à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle. Ainsi, celle-ci a diminué la durée des formations, augmenté les périodes de formation en entreprise, généralisé les Contrôles en cours de formation, ce qui a dégradé significativement les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.

Même si le recteur nous est apparu à l'écoute, peu de réponses nous ont été apportées sur les moyens permettant d'améliorer la réussite des lycéens professionnels. D'autres questions sont restées sans réponses : comment améliorer l'orientation de fin de 3^{ème} qui ne doit plus être vécue comme une orientation subie mais comme « un choix réfléchi et assumé », quelles seront les quotas fixés par le recteur permettant de favoriser les poursuites d'études

après le baccalauréat professionnel ou encore comment mettre en place des « parcours pédagogiques personnalisés spécifiques » alors que pour l'instant aucun moyen supplémentaire n'est alloué pour ces dispositifs.

(...) Le SNUEP-FSU a aussi demandé à ce que des formations soient mises en place pour les équipes éducatives afin de faciliter l'intégration des élèves en situation de handicap dans le cadre des ULIS.

Le SNUEP-FSU a aussi alerté le recteur sur la dégradation des relations entre les personnels des établissements (nombreux conflits avec les personnels de direction). Depuis 2008, cette dégradation s'est accentuée avec la mise en place précipitée de nombreuses réformes. La dérégulation du cadre national des horaires, de l'évaluation des diplômes et de l'organisation des établissements a conduit aujourd'hui à instaurer un grand bazar dans les lycées professionnels. (...)

DES JEUNES COLLÈGUES témoignent

La réforme de la mastérisation, en plus d'épuiser le vivier des candidat-es aux concours, a eu pour conséquence une forte dégradation des conditions d'entrée dans le métier. Avec une année de stage menée dans des conditions impossibles, le taux de démission des stagiaires a augmenté de 30 %. Malgré ces conditions, les jeunes professeur-es restent attaché-es à la réussite de leurs élèves et se sentent utiles à la société.



[Christelle Cazenave > PLP Coiffure - Académie de Paris]

« J'ai mis ma vie familiale entre parenthèses »

- Des débuts difficiles à Paris

Habitant le Sud-Ouest, je n'ai pas choisi de vivre à Paris, j'y suis arrivée par extension. J'ai eu beaucoup de difficultés à trouver un logement. Il faut être très vite disponible pour effectuer les visites, avoir tous les documents nécessaires avec les garants.

À Paris, il y a une vraie pénurie de logements et les loyers sont très élevés. Une location étant très lourde financièrement, j'ai opté pour une chambre chez l'habitant mais les propriétaires n'ont pas tenu parole et je me suis retrouvée sans logement. Heureusement des collègues et des amis m'ont hébergée. Je précise que mon mari restait en région et que nous avons donc aussi notre logement familial à payer. Le transport pour venir du Sud-Ouest pose de nombreux problèmes :

retards et suppressions de trains et des tarifs très élevés.

- Une vie familiale morcelée

Pendant 2 ans, j'ai en quelque sorte mis ma vie familiale entre parenthèses, rythmée par les horaires de transports et l'éloignement. J'ai donc décidé que cette vie n'était pas durable et nous avons continué à vivre normalement sans attendre d'avoir ma mutation. Notre fille est née et j'ai pris un congé parental. Le problème n'est pas résolu pour autant : n'ayant pas obtenu de mutation, en septembre je vais devoir me séparer de ma famille chaque semaine pour travailler à Paris.

- Dégradation du pouvoir d'achat

Travailler loin de chez moi a entraîné une baisse de mon pouvoir d'achat. Avec les

frais de transport, je divise ma paie par deux, si ce n'est plus : j'ai arrêté de compter ! Devenir titulaire a certes été sécurisant puisque je suis devenue fonctionnaire, mais a entraîné une dégradation de mes conditions de vie personnelle et professionnelle.

Lorsque le ministère affecte des personnes aussi loin de leur domicile, alors que des postes existent au plan local et ne sont pas mis au mouvement, alors que la vie familiale est déjà ancrée, il faudrait indemniser toutes ces charges occasionnées par ces mutations (multiplication par 2 des frais de logement, eau, électricité, internet, transport...).

Notre salaire devrait être revalorisé : tout augmente et nous perdons de notre pouvoir d'achat.

► Entretiens réalisés par M-C. Guérin et I. Lauffenburger



[Emilie Gauvain > PLP Arts appliqués - Académie de Versailles]

« Il est certain qu'un poste exigeant un niveau Master devrait être mieux rémunéré »

- Un salaire insuffisant mais un métier utile

Avant de devenir PLP stagiaire, j'occupais un emploi de graphiste. Mes revenus sont restés les mêmes car ce poste dans le privé était d'un niveau Bac+2, donc faiblement rémunéré. Comme je vivais déjà en région parisienne, je n'ai pas eu de souci concernant le logement au moment de mon affectation contrairement aux stagiaires venant de Province, avec l'annonce tardive des affectations. Si mon pouvoir d'achat n'a pas particulièrement évolué, mes responsabilités, elles, ont augmenté. Il est certain qu'un poste exigeant un niveau Master devrait être mieux rémunéré (dans le privé, les ingénieurs

graphistes, niveau Bac+5, démarrent autour de 30 milles euros/an).

Paradoxalement, j'ai gagné en qualité de vie professionnelle, j'ai un Master qui est reconnu et en tant qu'enseignante, je me sens plus « utile » à la société.

- Le logement hors de prix en région parisienne

À la fin de mon année de stage, j'ai été mutée sur l'académie de Versailles et j'ai déménagé pour ne pas avoir 3 heures de transport par jour. Cela a été difficile de trouver un appartement à louer qui ne soit par hors de prix. J'ai même contacté l'action sociale de l'académie, rempli un dossier, mais sans aucun résultat.

- Des conditions d'entrée dans le métier difficiles

J'ai eu le concours en candidat libre et l'année de stage a été infernale. Je me suis retrouvée en septembre 2011 devant 200 élèves difficiles, 7 niveaux, 13 classes et 3 matières, sans aucune expérience, une mini formation tous les jeudis qui se transformait en général en bureau des pleurs et en psychothérapie collective, une tutrice dans un autre établissement que je voyais rarement. Voilà ce qui me choque le plus. Avec mes 18 h de cours et ma seule journée libre occupée par la « formation », je devais travailler très tard le soir et les week-ends.

[Présyndicalisation]

► Réduction ou crédit d'impôt

Tout le monde peut désormais participer au mouvement syndical.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réduction d'impôt accordée au titre des cotisations syndicales peut prendre la forme d'un crédit d'impôt : ainsi, les collègues non-imposables - salariés, retraités ou chômeurs indemnisés - qui n'acquittent pas d'impôt sur le revenu jouiront de ce crédit pour leur cotisation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de joindre à sa déclaration de revenus papier l'attestation fiscale que fait parvenir le syndicat à chacun-e avec la carte d'adhérent-e. Celles et ceux qui effectuent leur déclaration par internet en sont dispensés. Il faut cependant conserver le reçu en cas de contrôle. Ensuite, 66 % de la cotisation syndicale sera reversé soit par chèque, soit par virement.

Si vous avez opté pour la prise en compte de vos frais professionnels réels, vous ne bénéficiez pas du crédit d'impôt. Mais vous pouvez compter le montant de votre cotisation syndicale dans vos frais réels.

Tout le monde peut donc désormais participer au mouvement syndical sans être ennuyé par des problèmes financiers...

[Martine Ginisty et
Jean Sébastien Bêlorgey]



Cette année scolaire, le SNUEP-FSU, 3^e force des LP, SEP, SEGPA et EREA, progresse encore légèrement en nombre de syndiqué-es. La confiance que lui accorde la profession est l'œuvre des nombreux et nombreuses militant-es qui consacrent souvent avec passion une grosse partie de leur temps à une activité très prenante.

Malgré tous nos efforts, l'horizon syndical en LP, SEP, SEGPA et EREA reste chargé de vilains nuages orangeux : les menaces qui pèsent sur la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire, et nos métiers ne sont pas dissipées. Chacun le constate au quotidien.

La réforme Darcos de la voie professionnelle, avalisée par le snetaa-FO, le sgen-CFDT ou le snpden-UNSA, a profondément détérioré les conditions d'études des élèves ainsi que nos conditions de travail.

Le SNUEP-FSU a toujours porté des alternatives à cette réforme catastrophique, dont il n'a cessé de dénoncer les dangers. Malheureusement, les politiques actuelles continuent de conforter cette réforme. C'est pourquoi, il est important de continuer à nous battre pour la défense et la promotion de l'enseignement professionnel public, parce que tou-tes les jeunes sont éducatibles, parce que ceux/celles qui ont le plus besoin de l'école méritent tout autant que les autres de réussir, parce que nos métiers sont indispensables à la formation de tous les jeunes, citoyens en devenir.

Aujourd'hui, renouveler sa confiance au syndicat, s'investir dans les sections d'établissements, dans les bureaux ou conseils syndicaux s'avèrent particulièrement nécessaires. De même, continuer à informer la profession et la mobiliser est indispensable. Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons : renforçons le SNUEP-FSU !

Comme chaque année depuis sa création, le syndicat lance ce mois de juin sa campagne de pré-syndicalisation pour préparer l'année 2013-2014. Vous trouverez donc dans ce quatre-pages central un bulletin d'adhésion, un formulaire d'autorisation pour le prélèvement automatique, et un argumentaire qui porte sur l'indispensable nécessité de se syndiquer.

**Renouvelez votre confiance au SNUEP-FSU :
adhérez et faites adhérer vos collègues au
syndicat dès maintenant.**

DOSSIER

coordonné par
Martine Ginisty et
Jean Sébastien Bêlorgey

Prélèvement



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

PARTIE 1 : À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2013-2014 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retournez cet imprimé au SNUEP-FSU en y joignant obligatoirement :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

IBAN - identifiant international de compte
International Bank Account Number

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

SWIFT : Bank Identification Code

/|/|/|/|/|/|/|/|/|/|

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.



PARTIE 2 : À RENVOYER À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur

486091

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur du compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

IBAN - identifiant international de compte
International Bank Account Number

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

SWIFT : Bank Identification Code

/|/|/|/|/|/|/|/|/|/|

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

SIX BONNES RAISONS DE SE SYNDIQUER

1- Parce que tout au long de ma carrière, il se peut que je rencontre des difficultés concernant mes droits, mes promotions, ma mutation...

Le SNUEP-FSU défend mes droits individuels.

2- Parce que l'existence d'un Service Public d'Éducation de qualité est périodiquement remise en cause par une volonté de rentabilisation...

Avec le SNUEP-FSU, je soutiens la défense et la promotion de l'Enseignement Professionnel Public (EPP).

3- Parce que toutes les difficultés d'une société en crise : chômage, exclusions, racismes, violence... se répercutent aussi dans nos classes...

Mon syndicat, le SNUEP-FSU participe aux mouvements sociaux.

4- Parce que, quel que soit le gouvernement, nous assistons régulièrement à des tentatives de remise en question de nos statuts, de nos acquis...

J'agis avec le SNUEP-FSU pour la défense collective de nos droits.

5- Parce que l'école publique doit évoluer, se transformer pour faire face aux défis de l'avenir...

Je participe avec le SNUEP-FSU à l'impulsion d'une réflexion et aux débats, dans et hors de la profession, sur la qualité du service public et la transformation de l'école.

6- Parce que le syndicalisme démocratique et indépendant suppose le débat et la réflexion commune...

Je m'informe au travers de la presse académique et nationale du SNUEP-FSU.

LE SYNDICAT



■ Mais que fait donc le syndicat ?

Faire face à l'administration, exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'égalité de traitement, défendre individuellement tous les collègues, syndiqués ou non, conseiller sur les mesures de carte scolaire, suivre l'affectation des TZR, accompagner et défendre les non-titulaires, etc., le SNUEP-FSU agit avec et pour vous, PLP et CPE de l'EPP.

Pour informer l'ensemble des personnels.

Pour réfléchir et agir dans le cadre de ses mandats.

Pour défendre chacune et chacun au quotidien, au lycée et dans toutes les instances.

Pour mettre en place un projet syndical et organiser l'action en recherchant l'unité la plus large avec l'Intersyndicale de l'enseignement professionnel, avec la FSU, 1^{ère} fédération de l'EN, et ses syndicats nationaux.

■ Le SNUEP-FSU, comment ça marche ?

Le SNUEP-FSU est une organisation syndicale au plus près des collègues. Tous les responsables enseignent ; ils ont une part de service à effectuer dans leur établissement. Ils tiennent à rester proches de la réalité quotidienne de la profession. Aucun-e responsable et aucun-e militant-e ne perçoit d'indemnités.

Les cotisations des adhérent-es, unique source de financement, financent les publications et tous les frais afférents au fonctionnement : affranchissement postal, matériel de fonctionnement, participation aux actions, téléphone, locaux...

■ Se syndiquer ? Ça coûte cher ?

Votre cotisation syndicale donne droit soit à une réduction d'impôt soit à un remboursement. 66 % du montant versé peut soit être soustrait du montant de votre impôt (comme cela était le cas), soit désormais être remboursé, en totalité ou partiellement, s'il dépasse celui de votre impôt ou si vous n'êtes pas imposable. Cela signifie que les 2/3 de votre cotisation 2013/2014 seront soit déduits de votre impôt sur le revenu, soit remboursés par l'administration fiscale. Ainsi, une cotisation de 111 euros vous revient en définitive à 37 euros...

■ Syndiquez-vous avant le 31 août 2013

Pour les titulaires, les cotisations syndicales pour l'année scolaire équivalent à 6 % du brut mensuel. Le réajustement des montants des cotisations implique une augmentation à compter du 1^{er} septembre prochain : alors n'hésitez pas, syndiquez-vous pour l'année scolaire 2013-2014 aux tarifs actuels.

■ Aujourd'hui, je me syndique

Pour apporter ma contribution à la construction de l'outil syndical, pour agir et pour peser sur l'avenir.

Pour construire le syndicat majoritaire dont a besoin aujourd'hui la profession, sur des mandats élaborés démocratiquement.

Pour donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer. Pour exiger collectivement un enseignement professionnel public de qualité.

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION PRÉ- SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2014

À renvoyer avant le 31 août 2013

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au **SNUEP-FSU 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas**

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3^e ech : 111 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

	Métropole	La Réunion	N ^{os} Calédonie Polynésie Française	Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane
	En euros	En euros	En CFP	En euros

Éch.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	210	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP	96 €	PLP H.C	108 €
-------	------	-----	------	---------	-------

RETRAITÉS DE LA RÉUNION					
PLP 1	117 €	PLP	129 €	PLP H.C	144 €

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP 1	10 383	PLP	11 457	PLP H.C	12 888

ACADÉMIE (au 01/09/2013) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/13 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :

n°

n°

n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Chèque -s : 1 2 ou 3

2. Prélèvement* (sur banque métropolitaine)

3. Renouvellement prélèvement*

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____

[Droits et Libertés]

NE SONT PAS UN SUPPLÉMENT D'ÂME

En Europe, les plans d'austérité imposés par les créanciers, que sont majoritairement les banques commerciales et les compagnies d'assurances, se poursuivent dans tous les États membres. Pourtant :

- la dette dite « publique » ne provient ni des dépenses publiques excessives ni d'investissements sociaux trop « généreux » ;
- les politiques de restrictions budgétaires ont fait la preuve de leur inefficacité.

Nous le vivons tous les jours, les pays les moins touchés par la crise de la dette sont ceux dont les services publics sont les plus forts.

En France, les gouvernements successifs sabrent nos acquis sociaux, pourtant conquis de haute lutte, et bafouent nos droits les plus élémentaires au nom d'un principe d'économie budgétaire pour rembourser la dette.

Le chômage augmente de façon alarmante, les inégalités s'accroissent entre les plus riches et les plus pauvres, entre les hommes et les femmes et entre les jeunes adultes et les plus âgés. Au nom d'un supposé principe de « sécurité », le fichage s'étend et certaines populations restent fortement stigmatisées et opprimées. Le droit à la santé, considéré comme un droit humain fondamental par l'ONU, consacré par la Constitution française, et le droit au travail, proclamé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, sont sacrifiés. Le droit à l'éducation n'est pas non plus satisfaisant avec un enseignement professionnel qui concentre le plus d'élèves issues des classes populaires et le plus de décrocheurs.

De surcroît, les annonces récentes et les mesures prises par le gouvernement ne sont pas toutes liées

► Partout dans le monde, des mouvements de mécontentements et/ou de révoltes populaires s'attaquent aux gouvernements, au marché de la finance, au FMI⁽¹⁾, à la BCE⁽²⁾...

De Tunis à Athènes, des *Indignés* aux *Occupy*, individu-es et organisations syndicales, politiques et associatives dénoncent les trahisons des élu-es dont les politiques répondent dorénavant explicitement aux besoins du marché, au détriment des besoins des peuples.

L'ensemble de ces mouvements, nous le verrons dans ce dossier, s'inscrit dans une longue tradition de luttes pour des droits sociaux et sociétaux. Ils revendiquent aussi « une démocratie par le bas » où les populations reprendraient la main sur le politique.

au remboursement de la dette ; en réalité, elles répondent aux injonctions du FMI et de la BCE qui exigent ouvertement des gouvernements de privatiser ce qu'il reste d'entreprises publiques et de démanteler le Code du travail.

C'est pourquoi, nous devons toutes et tous lutter contre ces choix politiques qui vont à l'encontre des populations et de leurs droits fondamentaux. À l'image des révoltes populaires passées, et plus récentes, nous devons reconquérir nos droits, les rendre effectifs et en obtenir de nouveaux. Nous devons combattre les politiques d'extrême-droite qui, dans ce contexte de crise, diffusent trop facilement leurs idées nauséabondes.

Des mouvements de résistances se sont mis en place dans les pays les plus touchés. La Grèce, laboratoire européen de l'idéologie libérale, organise du 7 au 9 juin un Alter sommet⁽³⁾ où de nombreuses organisations européennes réfléchiront, élaboreront des actions et des alternatives. Le SNUEP-FSU sera présent et portera ses mandats.

Face à toutes les attaques, il devient urgent d'avoir une stratégie syndicale au niveau européen.

⁽¹⁾ Fonds Monétaire International

⁽²⁾ Banque Centrale Européenne

⁽³⁾ www.altersummit.eu

DOSSIER

réalisé par Axel Benoist,
Agnès Bonvalet,
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin,
Isabelle Lauffenburger.

DROIT AU TRAVAIL

Les 1^{ères} expressions de l'État sur le droit au travail remontent à la Révolution française et s'affirment depuis lors. Ses dispositions et les obligations de l'État sont souvent remises en cause. Le droit du travail se précise aussi. Depuis deux siècles les batailles des salarié-es sont incessantes pour développer, maintenir et renforcer les acquis sans cesse menacés par le système libéral.

Le droit au travail est un thème important des débats de l'Assemblée constituante pendant la Révolution Française. La loi du 19 mars 1793 affirme : « *Tout homme a droit à sa subsistance par le travail s'il est valide ; par des secours gratuits s'il est hors d'état de travailler. Le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale* ».

Le droit au travail devient ensuite une revendication centrale de la République sociale lors de la Révolution de 1848. Le droit au travail est enfin proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Déclaration des Nations unies de 1948



En 1907, à Paris, le muguet, symbole du printemps en Île-de-France, remplace la fleur d'églantine.

Le droit du travail lui n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle avec la révolution industrielle et surtout la réglementation du travail : limitation du temps de travail pour les enfants en 1841, peu appliquée avant 1874 ; droit de grève en 1864 avec l'abolition du délit de coalition ; légalisation des syndicats en 1884, etc.

Le droit au travail attaqué de plus en plus fortement

La mondialisation libérale, telle qu'elle se développe depuis le début des années 90, a accéléré le processus de précarisation de l'emploi, des conditions de vie et de travail. La précarité et les inégalités s'installent durablement. La pauvreté regroupe aussi bien des salarié-es, que des personnes sans emploi ou des retraité-es.

On estime à 500 000 le nombre de retraité-es travaillant de temps à autre, surtout pour des raisons économiques - le minimum vieillesse n'est que de 740 euros...

Avec la crise apparaissent de nouveaux pauvres au XXI^e siècle. La pauvreté et la grande précarité touchent plus de 10 millions de personnes et 1 enfant sur 5.

Le temps partiel : une attaque contre le droit au travail des femmes

Le temps partiel a été imposé et l'est de plus en plus en période de crise. 27 % des personnes en emploi à temps partiel souhaiteraient travailler plus, des femmes essentiellement mais aussi 40 % de jeunes, 37 % d'ouvrier-es et 15 % de cadres supérieurs. Un million de femmes travaillent à temps partiel et déclarent souhaiter travailler plus contre 300 000 hommes.

Si une partie des salarié-es déclarent ne pas souhaiter travailler plus, c'est qu'ils intègrent le fait que cette probabilité est très faible, voire qu'ils (et surtout "elles") ne disposent pas de solution pour faire garder leurs jeunes enfants à un prix abordable.

Le 1^{er} mai 1886 à Chicago, aux États-Unis, 200 000 travailleurs et les syndicats obtiennent du patronat et du gouvernement la journée de 8 heures. En souvenir de ce succès, les syndicats européens, quelques années plus tard, instituent une « Journée internationale des travailleurs » ou « Fête des travailleurs » destinée à se renouveler tous les 1^{er} mai.

Le 3 mai 1886 à Chicago : 3 morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester. Une marche de protestation a lieu le lendemain. Tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, 200 manifestants se retrouvent face à autant de policiers. C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police.

Trois syndicalistes anarchistes sont jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres sont pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines (ils seront réhabilités plusieurs années après).

Le 10 mars 1906, entre Courrières et Lens, la catastrophe minière la plus importante d'Europe fait officiellement 1099 morts. Un coup de grisou dévaste 110 kilomètres de galeries. Trois jours après l'explosion, la compagnie minière condamne une partie de la mine pour étouffer l'incendie. Pourtant, trois semaines plus tard, des survivants émergeront encore de la mine.

La crise politique et le mouvement social (60 000 grévistes) qui s'en suivirent déboucheront sur l'instauration du repos hebdomadaire : 24 h consécutives non travaillées auxquelles s'ajoutent 11 h de repos quotidien. Un-e salarié-e doit donc bénéficier d'au moins 35 h consécutives de repos chaque semaine.

Temps partiel selon le sexe et la durée du temps partiel en 2011

	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Temps complet	69,9	93,1	82,1	40,4
Temps partiel⁽¹⁾	30,1	6,9	17,9	79,9
Moins de 15 heures	4,4	1,1	2,6	78,4
De 15 à 29 heures	15,8	3,6	9,4	80
30 heures ou plus	8,9	1,6	5,1	83,8
Non renseigné	1	0,7	0,8	58,5

Lecture : en moyenne en 2011, 15,8 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine. 80% des personnes travaillant à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine sont des femmes.

⁽¹⁾ : Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels. Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant). Source : Insee, enquête Emploi 2011.

Une fin de vie digne

Si les 1^{ères} batailles pour une retraite à 60 ans remontent au XIX^e siècle, il faudra attendre 1983 pour qu'elle entre en application.

Depuis lors, les attaques n'ont pas cessé pour remettre en cause l'âge et le montant de la retraite.

Les batailles pour une retraite permettant de vivre décemment dans

le prolongement de la vie active, sont justes. Les salarié-es les plus touché-es par la précarité ont aussi des retraites misérables et une espérance de vie la plus courte. Pourtant ils/elles ne sont en aucune façon responsables de la crise financière et économique.

Une retraite à 60 ans, à taux plein reste une mesure de justice.



© Claude Szmulewicz - Manifestation à Paris, 31 janvier 2013.

Biblio

- *Du silence à la parole, une histoire du droit du travail*, Jacques Le Goff, Éd. Presses Universitaires de Rennes, 2004. Nouvelle édition d'un livre paru en 1985.
- *Le droit du travail*, Alain Supiot, PUF, *Que sais-je ?*, 2009.
- *Salariés, si vous saviez...*, Gérard Filoche, La Découverte, février 2008.
- *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Margaret Maruani et Monique Méron, La Découverte, Octobre 2012.
- *Histoire de la vieillesse en France*, Elisa Feller, Seli Arslan, 2005.
- *Le quai d'Ouistreham*, Florence Aubenas, février 2010, éditeur L'Olivier.

En 2010, la Fonction publique employait environ 898 000 contractuel-les (17,2 % des effectifs). En 2000, ils étaient 693 000, soit 14,8 % des effectifs, toute administration confondue, soit 2,4 % d'augmentation. Dans le détail, c'est la Fonction publique territoriale qui est « championne », avec près d'un agent sur cinq non-titulaires, devant la Fonction publique hospitalière, qui la rattrape (16,5 %), et l'État (15,8 % des effectifs). La DEPP en 2011-12 donne le pourcentage de non-titulaires : 11,1 % en LP, et 4,3 % en LEGT, 4,5 % en collège.

ANI : réduction des droits des salarié-es et des représentant-es du personnel !

L'accord national interprofessionnel (ANI), signé le 11 janvier 2013 par le patronat et trois syndicats minoritaires, représente un recul social majeur. Il s'inscrit dans le droit fil des préconisations européennes de la Troika (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Dans la continuité des lois Fillon de 2004 et 2008, qu'il faut abroger, il permet qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi. Les salarié-es devront accepter une baisse de salaire et l'augmentation du temps de travail, sous peine de licenciement.

La réalité du budget 2013 c'est :

8281 créations de postes nets (profs, CPE, non-enseignant-es), pour 70 600 suppressions de postes (enseignant-es et administratifs) sous l'ère sarkoziste. Soit 6770 enseignant-es, dont 1000 remplaçant-es, et 3764 pour le 2nd degré.

Sur les 3764 postes près de 2500 serviront à faire face à l'afflux de 29 825 collégiens et lycéens supplémentaires prévus pour la rentrée. Les 1300 restants seront affectés en collège ou en LP.

LA SANTÉ SACRIFIÉE SUR L'AUTEL DE L'AUSTÉRITÉ

Étranglement de l'hôpital public, dépassements d'honoraires généralisés, déremboursements de médicaments, franchises, déserts médicaux qui s'étendent dans les zones rurales et les quartiers pauvres, accès à l'IVG qui s'épuise, la santé est un droit en péril. Consacré droit humain fondamental par l'ONU et par la Constitution française, l'inégalité de l'accès aux soins explose et nombreux sont celles et ceux qui y renoncent. La sécurité sociale avait permis une élévation constante de l'accès aux soins mais avec des choix politiques privilégiant les intérêts privés, le système français de santé ne cesse de se dégrader.

Hôpital en danger

Avec les dernières réformes Loi Hôpital 2007, loi HPST⁽¹⁾ Bachelot 2009, « Pacte de confiance » de Marisol Touraine, plus aucun hôpital n'échappe aux restructurations, fermetures de lits (-100 000 ces 10 dernières années), réductions de personnels, fermetures de services.

Des fermetures totales d'hôpitaux, de maternités se poursuivent sans que la question de la santé fasse l'objet d'un débat public. Dorénavant, les ARS⁽²⁾ dictent les politiques d'austérité, avec des conséquences inévitables en matière de qualité et de sécurité des soins et de conditions de travail des personnels. Le secteur privé à l'hôpital et l'existence de 2 secteurs⁽³⁾ à activité libérale organisent une médecine à deux vitesses.

Faute de moyens, 23 % des personnes renoncent aux soins et même 33 % parmi celles qui n'ont pas d'assurance complémentaire. Mais la casse de l'hôpital public se poursuit et le gouvernement lui impose cette année encore une cure d'austérité de 650 millions d'euros.

⁽¹⁾ Hôpital Patients Santé Territoires

⁽²⁾ Agence Régionale de la Santé

⁽³⁾ Conventionné et libre

Santé et médecine au travail

Pourtant prévue par le code du travail (un décret de 1982 revu en 2011), la médecine du travail demeure inexistante dans l'EN. Les enseignant-es devraient bénéficier d'une visite médicale obligatoire à l'entrée dans le métier, puis tous les 5 ans (et plus dans certaines situations).

En réalité, on compte en moyenne 1 médecin pour 17 000 personnels, ce qui rend impossible une quelconque prévention et fait obstacle au droit des personnels. Dégradation des conditions de travail, pénibilité, souffrance au travail, allongement des carrières, augmentation des pressions en tout genre ne sont pourtant pas sans conséquence sur notre santé.

Les CHSCT⁽¹⁾ qui ont compétence sur les conditions de travail ne doivent pas rester des coquilles vides. Il faut amplifier et élargir notre implication syndicale dans ces instances.

⁽¹⁾ Cf. Journal n°68, mai 2012 et dans ce journal p. 9

IVG : un droit menacé

Si la contraception des mineures est gratuite dans les centres du Planning familial, ces centres sont en nombre insuffisant. Le décret assurant la gratuité de la contraception pour les mineur-es et le remboursement de l'IVG à 100 % est paru. Mais remboursement ne signifie pas gratuité. Le problème reste entier avec l'avance des frais et le décret ne prévoit pas le remboursement de l'échographie de datation et des actes médicaux liés à l'IVG. Le préservatif lui demeure payant alors que l'on constate une féminisation du VIH et qu'il protège contre les

infections sexuellement transmissibles (IST).

Au même moment, ce sont partout des maternités et des CIVG⁽¹⁾ qui ferment (certains départements ne comptent plus qu'une maternité publique). Les risquent sont grands pour les femmes et les enfants.

⁽¹⁾ CIVG : Centre Interruption Volontaire de Grossesse

Le système de santé français, reconnu comme l'un des meilleurs au monde

par l'OMS⁽¹⁾ en 2000, a permis depuis l'après-guerre une élévation sans précédent du niveau de santé de la population. Depuis il ne cesse d'être menacé et des millions de personnes sont écartées de leurs

droits fondamentaux :

- 4,7 millions de chômeurs/ses ;
- 2 millions de travailleurs pauvres ;
- 8,6 millions de pauvres ;
- 3,6 millions de personnes allocataires de minimas sociaux ;
- 3,6 millions de personnes sont mal-logées ;
- 3,5 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire ;
- 2,7 millions d'enfants pauvres ;
- près de la moitié des personnes pauvres, (2,43 millions) ont moins de 30 ans.

La pauvreté ne cesse d'augmenter dans un pays riche ! Ce sont des millions qui vivent dans des conditions indignes. Avec la progression incessante du chômage, cette situation marque un tournant social en France.

⁽¹⁾ Organisation Mondiale de la Santé



LE DROIT À L'ÉDUCATION N'EST PAS UN SLOGAN

Il est reconnu par la communauté internationale et inscrit dans les grands textes de référence. Mais si l'Éducation est bien un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Constitution, l'École, elle, reflète le fonctionnement d'une société de plus en plus inégalitaire. Ceux/celles qui ont le plus reçoivent le plus.

L'enseignement professionnel concentre la majeure partie des élèves issus des classes populaires, c'est là aussi que l'on constate le plus grand nombre de décrocheurs. Ces inégalités sont d'autant plus injustes qu'elles déterminent d'emblée l'avenir des élèves les plus fragiles.

► Égalité des chances ?

Si le milieu social détermine largement les résultats scolaires, la ségrégation spatiale joue aussi pleinement. Dans le 93, la scolarisation à 2 ans n'est que de 5 % alors qu'elle est de 13,9 % au niveau national. Plus de 52 % de la population des ZUS ne possède aucun diplôme contre 36 % des habitants hors de ces quartiers, or le regroupement des élèves de parents peu diplômés au sein des mêmes établissements a pour conséquence d'entretenir la reproduction sociale.

Les politiques d'austérité, la crise et le désengagement de l'État touchent encore plus durement les populations des quartiers en difficulté et des zones rurales.

En 2012, la Cour des comptes a accusé l'État d'aggraver les inégalités scolaires dans sa redistribution inégale des moyens dans les collectivités. Ainsi, la scolarité d'un élève du 2nd degré coûte 3000 euros de plus par an à Paris qu'à Créteil.

Loin de compenser ces inégalités, les dernières réformes les intensifient : la réforme du Bac Pro 3 ans a signé l'éclatement du cadre national du diplôme et son corollaire la création de diplômes locaux, la loi Peillon livre aux régions le pilotage des cartes de formations et les services d'orientation, la réforme des rythmes scolaires remet en cause le caractère national de l'École et le principe d'égalité, lorsque l'on sait que les crédits pédagogiques peuvent varier de 1 à 10 selon les villes.



► Élèves sans-papiers : la chasse continue

Tout enfant a droit à l'éducation et rien ne peut remettre en cause ce droit. La réalité est tout autre : certaines mairies empêchent les inscriptions, des jeunes majeurs sans-papiers ne se voient pas régularisés et sont écartés de fait de l'apprentissage, et on continue de voir la police arrêter des enfants à l'école. Ces élèves vivent avec la peur permanente de l'expulsion (vers des pays où ils n'ont parfois plus ni attaches ni famille), conjuguée à des situations de précarité et de pauvreté très avancées.

La mobilisation des parents d'élèves et des enseignant-es avait permis de mettre un coup de frein à ces pratiques odieuses mais RESF dénonce leur reprise. Le ministre de l'intérieur va-t-il rouvrir la chasse aux enfants ?

L'APPRENTISSAGE

Sous-représentation des filles (31 % essentiellement en vente, coiffure et pharmacie) et des jeunes d'origine immigrée même dans les secteurs déficitaires : les discriminations observées dans le monde du travail persistent pour ce qui est de l'apprentissage.

On compte environ 420 000 apprenti-es et 17 % de ruptures de contrats anticipées. Dans certaines régions, ce chiffre n'est pas loin des 30 %. Difficultés et mésententes avec l'employeur, horaires de travail non respectés, heures supplémentaires non payées, tâches sans lien avec le diplôme poursuivi constituent autant de motifs de rupture.

Si l'apprentissage semble réussir à certains, c'est de par son caractère sélectif, l'apprentissage demeurant une filière à dominante masculine et « blanche ».

ÉDUCATION PRIORITAIRE : DONNER PLUS À CEUX QUI ONT MOINS ?

ZEP, REP, RAR, ECLAIR... C'est pour lutter contre les inégalités sociales que la politique d'éducation prioritaire débute en 1981 avec la création des ZEP. Or aujourd'hui, le constat reste le même : « ceux qui ont le plus reçoivent le plus » (langues rares, classes européennes, artistiques, sportives...). L'éducation prioritaire n'a pas favorisé la mixité sociale. Bien au contraire, elle provoque le rejet et souvent l'évitement par les familles.

Les collégien-nes des Éclair sont massivement d'origine sociale défavorisée et sont nombreux à être en retard dans leur scolarité. Une nouvelle politique de l'éducation prioritaire, avec des ambitions et des objectifs de contenus qui soient les mêmes partout, est indispensable.

La lutte pour les droits et les libertés : un combat syndical

Tout comme le droit au travail, le droit à la santé et le droit à l'éducation, les droits et libertés sont nécessaires dans une société démocratique et citoyenne. Aucune dérive ne doit être acceptée, aucune justification-rationalisation non plus.

Le chômage, la précarité, l'exclusion sociale, les discriminations frappent les plus démunis et mettent en péril leurs droits élémentaires, mais aussi leurs libertés. En tant de crise les populations étrangères ou d'origine étrangère, sont encore plus victimes du racisme, du sexisme et de la xénophobie, c'est inacceptable. La lutte syndicale quotidienne - parce qu'elle vise une société égalitaire et solidaire et fait converger les luttes contre les exclusions, les discriminations, les atteintes aux libertés et aux droits démocratiques, aussi bien que contre le sexisme, le racisme et la xénophobie - rapproche le social et le sociétal.

Des principes qui doivent encore et toujours être défendus

La multiplication de mesures restrictives ne ciblant qu'une catégorie de la population, outre les effets de stigmatisation qu'elle comporte, atrophie l'égalité des droits. Il faut créer du lien social et permettre le « vivre ensemble ». Porter des valeurs essentielles comme la solidarité, la liberté, l'égalité, la justice sociale, la fraternité doit être une préoccupation de l'école. La pluralité, la diversité au sein des sociétés actuelles ne devrait pas apparaître comme une menace mais plutôt comme une richesse.

AU NOM DE L'ÉGALITÉ

► Réduire les inégalités entre les classes sociales

La crise a parfois réduit les inégalités entre les pays (apparition de nouvelles classes moyennes dans les pays émergents), mais depuis quelques années elle creuse les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres au sein des pays. C'est le cas en France.

Entre 2007 et 2011, d'après les chiffres d'Eurostat, la France figure parmi les pays d'Europe où les inégalités ont le plus augmenté (+0,6)⁽¹⁾. Les revenus des ménages ont progressé plus vite au sommet de l'échelle. De plus la politique fiscale, et de moindre redistribution, menée durant cette période a aggravé le phénomène.

Aujourd'hui il paraîtrait judicieux de changer de politique économique et sociale. Aux dires d'économistes libéraux, voire de prix Nobel⁽²⁾, la politique d'austérité est injuste, inefficace et antidémocratique⁽³⁾, et entraîne une récession grave !

⁽¹⁾ Ratio S80/S20, c'est-à-dire le rapport entre le revenu moyen des 20 % les plus riches et celui des 20 % les plus pauvres.

⁽²⁾ Joseph Stiglitz qui a dénoncé les politiques d'austérité imposées par le FMI (2001) et Paul Krugman autre keynésien.

⁽³⁾ Appel de 120 économistes, Tribune du Monde ou encore l'OFCE, l'IMK et l'ECLM qui ont remis un rapport suggérant d'étaler dans le temps les politiques de rigueur. "L'austérité produit une croissance encore plus faible et elle va même ralentir la capacité des Européens à réduire leurs déficits et leur dette publique: c'est une politique qui est complètement contreproductive", disent-ils.

► Réduire les inégalités Femmes/Hommes

Les écarts salariaux, les temps partiels influent et renvoient les femmes au foyer, mais pour certains idéologues il s'agit d'aller plus loin encore. Comme le dit Esther Vivas⁽⁴⁾, les politiques actuelles de sortie de crise entendent couper dans les services publics de base, comme la santé et l'enseignement, et dans des presta-

tions sociales diverses, comme la loi de Dépendance.

De ce fait, tout un travail de soin, invisible et nécessaire, retombe majoritairement sur les femmes. L'attaque frontale contre un État-providence, de même que le transfert du coût de la crise sur les secteurs populaires, se fait alors sur le dos des femmes.

Le retour au foyer est bien envisagé par certains politiques pour des raisons économiques, idéologiques et politiques, appuyé par des conservateurs divers refusant l'émancipation des femmes.

⁽⁴⁾ Esther Vivas est co-auteur de « Planeta indignado » (éditions Sequitur) et membre du Centre d'Études sur les Mouvements Sociaux (CEMS) de l'Université Pompeu Fabra. Elle a publié en français « En campagne contre la dette » (Syllepse, 2008).



► Réduire les inégalités dans le mariage civil

De la même façon, l'engagement dans le « mariage pour toutes et tous » se fait au nom de l'égalité de traitement. Cette réforme est un progrès de société. Elle n'enlève rien à personne, et donne des droits à une partie de la population qui n'y avait pas accès.

De plus, l'égalité de toutes et de tous devant la loi ne saurait être à géométrie variable en fonction des opinions personnelles des représentant-es élu-es, officiers d'état civil de la République.

Par ailleurs, le SNUEP-FSU dénonce catégoriquement tous les actes haineux, et demande au gouvernement d'être ferme et de ne pas laisser s'exprimer les actes de violence d'une homophobie débridée.

LES EXCÈS AU NOM DE LA SÉCURITÉ

Rien de nouveau dans la circulaire, dite de régularisation

En fait ce n'est pas une circulaire⁽¹⁾ de régularisation. Certes elle précise des interprétations de la loi en vigueur, invite les préfets à tenir compte de décisions de justice (la jurisprudence), mais n'ajoute à la réglementation actuelle aucune catégorie d'étrangers pouvant bénéficier d'un titre de séjour. M. Valls a d'ailleurs déclaré « *qu'il ne devrait pas y avoir davantage de régularisations qu'avant* », soit environ 30 000 par an.

Un des objectifs annoncés de la circulaire était d'harmoniser les pratiques. Mais on voit déjà les départements s'organiser de façon très diverse : ici on ouvre un centre de réception spécial, là on dresse une liste de pièces à fournir, ou un formulaire spécifique... La circulaire laisse intact le pouvoir discrétionnaire des préfetures.

⁽¹⁾ Publiée le 28 novembre 2012

Toujours pas d'amnistie envers les syndicalistes

La loi d'amnistie sociale reste très en deçà de ce que l'on attendait. Les différents amendements, notamment proposés par le PS, ont fait de cette loi presque le contraire de ce pour quoi elle était proposée. Les condamnations de militant-es syndicalistes se sont succédées, se sont multipliées sous Sarkozy. Les employeurs n'ont cessé de contourner la loi pour transformer des acteurs du mouvement social en criminels en les poussant à bout

par des provocations violentes et en se plaçant ensuite comme victimes de cette prétendue violence. La loi exclut aussi nombre de militant-es comme ceux/celles de RESF, antipub, antinucléaires, syndicalistes sanctionnés avant 2007... mais permet d'amnistier le président de l'UIMM⁽¹⁾ poursuivi pour escroquerie. L'on se rend compte tout de suite que le gouvernement et certains élus souhaitent protéger.

⁽¹⁾ Union des industries et des métiers de la métallurgie

Le fichage s'étend

Sous couvert d'efficacité le fichage s'est généralisé et les risques de croisement de fichiers⁽¹⁾ sont très importants... Expérimenté d'abord sur des populations victimes de la mondialisation libérales (sans-papiers, Roms, etc.), la société actuelle généralise les fichages et nous entraîne dans le dogme d'une liberté qui permet à chacun-e « *d'être heureux à condition d'être surveillé-e* ». Des arguments artificiels sont parfois assénés (usage inéluctable de la technicité, « *innocuité* », service du citoyen, confort, efficacité, sécurité) pour nous imposer de façon sournoise et bureaucratique une société de fichiers et de fichage. Jérôme Thorel, dans son livre, estime que la surveillance des populations est autant un but politique qu'une finalité économique, et vice-versa.

⁽¹⁾ Fichiers d'organismes d'État, de la police, européens...

⁽²⁾ *Attentifs ensemble !* De J. Thorel, Éd. La Découverte, 2013

⁽³⁾ www.gisti.org/index.php



Les Roms en Europe au 21^e siècle : violences, exclusions, précarité

L'AEDH⁽¹⁾ a publié son rapport (oct. 2012) sur les Roms en Europe au 21^e siècle. Il montre que les Roms ne sont pas seulement victimes de discriminations sociales mais bien de violences physiques dans tous les pays de l'UE sans exception, et que le racisme anti-Roms est enraciné dans nos sociétés.

L'AEDH appelle les institutions européennes et les autorités nationales et locales des États membres de l'UE à d'abord combattre ces violences et ce sentiment xénophobe tout en luttant pour le respect des droits sociaux des Roms en vue de garantir le succès des « *stratégies d'intégration des Roms* ».

⁽¹⁾ Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme qui regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'UE. Elle est membre associé de la FIDH.

Harcèlement policier des migrant-es à Calais constaté par le Défenseur des droits

La réponse du ministère de l'intérieur à la décision de novembre 2012 du Défenseur des droits sur le harcèlement policier et les violations de droits dont sont victimes les migrant-es de Calais depuis de nombreuses années, vient d'être rendue publique en avril. Le harcèlement permanent, mis en œuvre depuis la destruction du camp de Sangatte en 2002 relève, à la lecture de la réponse du ministère, du « *fantasme de quelques-uns* », voire « *de la calomnie* » !

Pour la 20^{ème} d'organisations à l'origine de la saisine du Défenseur des droits, le rapport du Défenseur des droits est accablant pour les forces de police et méritait mieux qu'un simulacre d'enquête de l'IGPN et les réponses indignes d'un directeur de cabinet.

LES MANDATS QUE LE SNUEP ET LA FSU DÉFENDENT

Les services publics doivent garantir partout et pour toutes et tous l'effectivité des droits. Cela passe par la gratuité pour les usager-es et l'instauration d'aides pour les personnes à faibles revenus. Agir pour l'égalité c'est agir à la fois pour le retour des services publics privatisés et des missions externalisées dans la sphère publique (eau, énergie, transports...), garantir le maintien et le développement des services publics non marchands (éducation, santé...) et assurer leur continuité.

► Droit au travail

La situation nécessite de mettre un terme à la logique de mise en concurrence et marchandisation généralisées afin d'instaurer un nouvel ordre social et un nouvel ordre international basés sur le développement et la coopération entre les nations (articles 22 et 28 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme). La réorientation générale des politiques doit permettre à chaque femme et chaque homme de trouver un travail contribuant à son bien-être, dans le cadre d'une transition écologique et sociale.

Pour le SNUEP et la FSU, il faut rompre avec la logique d'austérité et libérer les États du pouvoir des marchés financiers. La rupture doit reposer sur deux principes : une politique économique alternative et une rénovation complète de la démocratie en Europe.

Pour le SNUEP et la FSU, se réapproprié le travail et libérer le temps, c'est réfléchir à un nouveau statut du travail salarié et développer les droits économiques et sociaux fondamentaux en matière de salaires, d'égalité femme/homme...

► Droit à la santé

Le SNUEP et la FSU défendent le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour toutes et tous, dans l'esprit renouvelé de la Sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités.

Nous réaffirmons la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées avec une assurance maladie qui couvre tous les besoins - remboursement de 100 % des soins médicaux - et développe la prévention à tous les âges de la vie.

► Droit à l'éducation

Le service public national d'Éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités, et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire. Pour cela, il est indispensable de compenser les inégalités de moyens entre collectivités.

Dans la voie professionnelle, garantir l'égalité d'accès à l'ensemble des formations pour tous les élèves passe par le développement des internats dans tous les LP qui en auraient besoin et la gratuité des transports scolaires. Si, dans l'immédiat, le montant des bourses et le nombre de bénéficiaires doivent augmenter, tous les élèves de la voie professionnelle doivent à terme bénéficier d'une allocation d'étude individuelle.

► Droits et libertés

Le SNUEP et la FSU sont engagés pour la reconnaissance des droits sociaux et démocratiques des étranger-es, l'égalité des droits entre français-es et étranger-es,



la régularisation de l'ensemble des sans-papiers et le respect des conventions internationales.

► Faire vivre ces mandats et les faire aboutir nécessitent une action de tous les instants, et collective.

Le SNUEP et la FSU informent et insufflent les mobilisations pour aller dans ce sens avec le plus grand nombre d'acteurs possibles : syndicats, associations, politiques...

Courriers, pétitions, tribunes, débats, manifestations et grèves sont de multiples formes pour interpeller et convaincre les gouvernants du bien-fondé de nos positions.

Agir pour éviter toute fatalité, agir pour le bien commun.

MAQUETTES DES CONCOURS

Le SNUEP-FSU a été reçu par le ministère⁽¹⁾, pour donner son avis sur les maquettes des concours CAPLP. Comme prévu par la maquette générique, l'accent est mis sur la professionnalisation des épreuves et ce, dès l'admissibilité. Cette évolution correspond aux mandats du SNUEP-FSU et à la nécessité de s'adapter aux disciplines des spécialités professionnelles qui ne disposent pas de cursus théoriques.

Les CAPLP étant en avance en termes de professionnalisation, les changements sont plutôt techniques :

- Pour les épreuves de Lettres-histoire et de Lettres-langues les coefficients deviennent 2 à l'admissibilité et 4 à l'admission (1 et 2 pour les autres disciplines).
- En Maths-sciences une heure supplémentaire est accordée pour l'épreuve d'admission en sciences (3h).
- En Éco-gestion, l'option Logistique et transport est prévue sur les maquettes, les options A, B et C étant maintenues, malgré la création du Bac GA⁽²⁾.

Le SNUEP-FSU a fait corriger quelques imprécisions sur le timing des épreuves d'admission parfois peu clair entre préparation, présentation, exposé, entretien : le total ne correspondait pas à la somme des durées indiquées, les durées globales des épreuves bivalentes en enseignement général n'étaient pas indiquées.

La DRH a rappelé que ces maquettes ont aussi pour finalité de structurer

Si la masterisation a appauvri le nombre de candidat-es aux CAPLP, le ministère reconnaît que le manque de candidat-es existait avant la réforme, notamment en Génie industriel. La réforme du recrutement et de l'entrée dans le métier seule ne pourra combler les manques. Une revalorisation du métier est nécessaire.

la formation. Celles-ci doivent induire une préparation « certifiante » dans les ESPE⁽³⁾, et instaurer des crédits professionnalisants en M2⁽⁴⁾.

La volonté de ne pas modifier les dérogations pour l'accès aux concours a été confirmée.

Les listes des disciplines ne possédant qu'un bac pro (A et B) n'ont pas été mises à jour et ne le seront pas, même si depuis le dernier arrêté de 2006, le diplôme de niveau III a été créé. Cependant, le statut sera adapté au recrutement qui se fera désormais en fin de M1⁽⁴⁾.

Le SNUEP-FSU veillera à ce que d'autres changements n'y soient pas insidieusement apportés.

► **Didier Godefroy**

⁽¹⁾ Le 15/04/2013 par la Direction des Ressources Humaines

⁽²⁾ Gestion administration

⁽³⁾ École Supérieure de Professorat de l'Éducation

⁽⁴⁾ Master 2 et Master 1



[BRÈVE]

■ PLUS D'ÉLÈVES : MOINS DE POSTES, PLUS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ANNÉE

Après une baisse des effectifs élèves de 5,9 % dans le 2nd degré professionnel public, une augmentation de 1,2 % est prévue pour la rentrée 2013⁽¹⁾ (-0,6 % en CAP, +1,9 % en Bac). Mais, le H/E⁽²⁾ lui devrait être en baisse de 2 % ! Et l'augmentation de 1 % des DHG⁽³⁾ se fait en HSA pour plus de la moitié, le taux d'HSA gagnant ainsi 1 point ! Si en janvier, le ministère pouvait annoncer une augmentation de quelques centaines d'ETP⁽⁴⁾ dans l'EPP⁽⁵⁾, en réalité ce sont plus de suppressions de postes que de créations qui ont lieu dans les établissements.

Les PLP travaillant déjà plus que les autres corps d'enseignants (40,5 h/semaine en moyenne), le nombre d'heures supplémentaires augmente !

Au final, ce sont encore les conditions d'études des élèves et les conditions de travail qui se dégradent... À quand le changement ?

⁽¹⁾ Source MEN-DEPP note d'information n°13-06

⁽²⁾ Heures/élèves

⁽³⁾ Dotation horaire globale

⁽⁴⁾ Équivalent temps plein

⁽⁵⁾ Enseignement professionnel public

ERRATUM

Dans la parution du précédent numéro de mars (journal n°73), l'illustration en page 14 concernant l'article 'Paroles de congressistes' est de bien de Nelly Trumel et non N. Martin comme mentionnée dans l'ours.

Contacts académiques

Aix-Marseille

JM BELTRAN
snuep-aix-marseille@orange.fr
SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Olivier GRIPP
snuep02@gmail.com
06 95 96 58 38
Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
snuepbesancon@gmail.com
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87
Maison des Syndicats
4B rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert,
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrede,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 06 85 51 46 79
SNUEP-FSU Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snuep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@orange.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
Immeuble Beaulieu,
av. Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

K. TRAORE - L. TRUBLEREAU
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
Snuepdijon21@orange.fr
Tél. : 03 80 33 21 76
14 rue de la Chapelle,
21200 Chevigny en Valière

Grenoble

Huynh Lan TRAN : 06 84 00 82 24,
Danièle DUTERTRE : 06 52 36 06 59
snuep.grenoble@yahoo.fr
Snuep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe,
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Pascal FOUICAL
fouical.pascal@orange.fr
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel,
97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snuepfsu973@gmail.com
Tél. : 05 94 30 30 07, 06 94 40 73 59
1008 route de Bourda,
97300 Cayenne

La Réunion

Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7,
88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Jacques ALEMANY
lille.snuep@gmail.com
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuep.com
Tél : 04 78 53 28 60 -
Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses,
97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@orange.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence RAVANELA
Lot val fleuri,
97690 Koungou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
languedoc.roussillon@snuep.com
Tél. : 06 45 35 72 05, 04-67-54-10-70
SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue,
34090 Montpellier

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73, 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Laliq
Apt 6, 54270 Essey les Nancy
Johanna HENRION
johannandco@hotmail.fr
06 86 38 24 43

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'État,
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
nice.snuep@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
Résidence Camille, 25 Rue Verlaine,
Portes de Fer, 98 800 Nouméa

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buysier, 45250 Briare

Paris

I.LAUFFENBURGER- C. BRUNEL-GUEZ
snuepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 60 96 73 20 - 06 58 78 85 38
SNUEP-FSU Paris c/o FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Poitiers

Emmanuel DEVILLERS
emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr
Lycée professionnel régional du
bâtiment Auguste Perret
46 rue Bugellerie
86000 Poitiers

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60
06 32 06 55 61
18 rue de Vitry,
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34
06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine,
35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU,
4 rue Louis Poterat, 76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
0685652926
strasbourg@snuep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Tél. : 06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 - SNUEP-FSU,
52 rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

Versailles

D. BOUILLAUD - O. GUYON
versailles@snuep.com
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
93260 LES LILAS



Télécharger sur le site le bulletin d'adhésion et le
prélèvement automatique : <http://www.snuep.com>

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](https://www.casden.fr) ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

MÉDAILLE DU BACCALAURÉAT®

**GRAVURE
OFFERTE**
À PARTIR DE
25 MÉDAILLES
AVEC LE CODE :
BAC13EPP*



OFFREZ À VOS ÉLÈVES
LA **MÉDAILLE**
DU BACCALAURÉAT®
ILS SERONT VOS MEILLEURS AMBASSADEURS



ICI, ON FRAPPE LA MONNAIE ET LES ESPRITS

MÉDAILLE DU BACCALAURÉAT® À PARTIR DE 25€ TTC.

POUR EN RECEVOIR UNE GRATUITEMENT**, GRAVÉE AU NOM DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 01 40 46 58 81 OU PAR EMAIL À CONTACTPRO@MONNAIEDEPARIS.FR.
GRAVURE PERSONNALISÉE 5€ TTC*.

*Gravure offerte pour toute commande supérieure à 25 médailles avec le code BAC13EPP.

**Offre réservée aux Directeurs des lycées, dans la limite d'une médaille du Baccalauréat® par établissement.